4: Benhazera MS25 Tuareg

SIX MOIS

CHEZ LES

TOUAREG DU AHAGGAR

PAR

Maurice BENHAZERA

OFFICIER-INTERPRÈTE DE 2e CLASSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

D'APRÈS LES CLICHÉS DE

MM. le Lieutenant-Colonel LAPERRINE,
les Lieutenants VOINOT *et* CANNAC
ET LE
Médecin aide-major de 1re cl. DAUTHEVILLE

« *La main que tu ne peux couper* » *baise-la.* »
(Proverbe Targui).

« *A celui qui se met une corde au cou* » *Dieu donne quelqu'un pour la tirer.* »
(Proverbe Targui).

ALGER
TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR
2, PLACE DE LA RÉGENCE, 2

1908

[p. I]

SIX MOIS

CHEZ LES

TOUAREG

DU

AHAGGAR

SI'IR AG BEDDA

Amr'ar des Tedjehé-Mellet

[P. II]

4: Benhazera MS25 Tuareg

SIX MOIS

CHEZ LES

TOUAREG DU AHAGGAR

PAR

Maurice BENHAZERA

OFFICIER-INTERPRÈTE DE 2e CLASSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

D'après les clichés de MM. le Lieutenant-Colonel LAPERRINE,
les Lieutenants VOINOT *et* CANNAC
et le Médecin aide-major de 1re classe DAUTHEVILLE

« *La main que tu ne peux couper,*
» *baise-la.* »
(Proverbe Targui).

« *A celui qui se met une corde au cou*
» *Dieu donne quelqu'un pour la tirer.* »
(Proverbe Targui).

ALGER
TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR
2, PLACE DE LA RÉGENCE, 2

1908

[四、四]

Cette étude est dédiée à

M. LE LIEUTENANT-COLONEL LAPERRINE

COMMANDANT MILITAIRE DU TERRITOIRE
DES OASIS SAHARIENNES

et à

M. LE CAPITAINE DINAUX

COMMANDANT LA COMPAGNIE SAHARIENNE DU TIDIKELT
CHEF DE L'ANNEXE D'IN-SALAH

comme un faible gage de ma reconnaissance et de ma gratitude.

M. B.

[p. IV]

4: Benhazera MS25 Tuareg

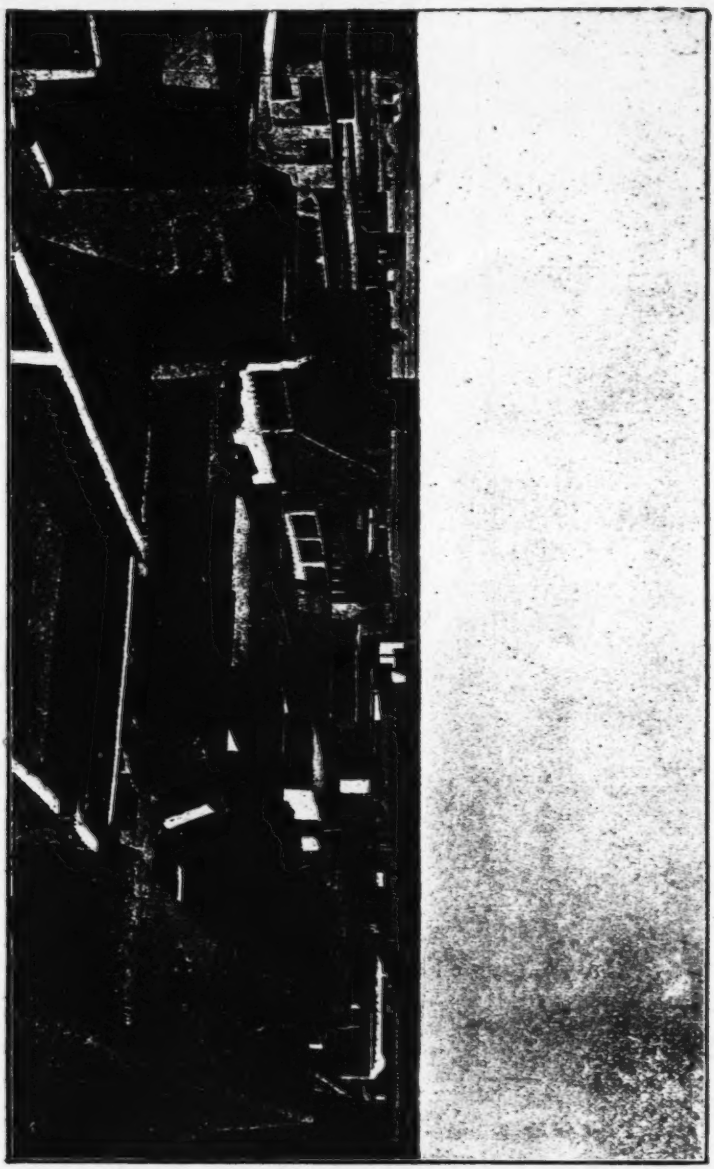

SIÈGE DU COMMANDEMENT DU TERRITOIRE DES OASIS SAHARIENNES

[p. V]

PANORAMA DE LA KASBA ET DU VILLAGE D'ADRAR, SIÈGE DU COMMANDEMENT D

[p. VI]

PRÉFACE

Cet ouvrage est le premier qui, depuis celui d'Henri DUVEYRIER, ait été écrit par un Européen ayant vécu au milieu des Touareg.

Pendant six mois, du 3 mai au 29 octobre 1905, M. BENHAZERA a vécu pour ainsi dire constamment au milieu des campements des Touareg, Ahaggar et Taïtoq ; pendant les déplacements indispensables pour passer d'un groupe de campements à un autre, il a voyagé entouré de Touareg appartenant aux fractions visitées et n'a pas perdu le contact ; enfin, pendant un mois et demi, du 1er septembre au 16 octobre, il a eu la chance de pouvoir stationner au milieu des campements des Dag-R'ali et s'est trouvé dans d'excellentes conditions pour gagner la confiance de ces nomades et pénétrer leur vie intime.

De ce fait seul, le travail de M. BENHAZERA présente un intérêt tout particulier et vient prendre place à côté de celui de DUVEYRIER.

Il est forcément très supérieur à ceux de ses autres devanciers. Ces derniers peuvent se ranger en deux catégories : les uns ont été obligés de se fier à quelques informants arabes ou touareg et ont exécuté leur travail dans leur bureau, en dehors du milieu. Ce travail a beau avoir été consciencieux et intelligemment conduit, il porte une double tache originelle : nombre forcément limité des informants, difficulté de se faire une idée exacte d'un milieu que l'on n'a jamais vu.

Les autres, officiers en tournée de police, ont bien pris contact avec le milieu, mais ont manqué de temps pour l'étudier en détail. Absorbés par les soucis du commandement, par la

direction politique et militaire de leur mission, par leurs travaux topographiques, géologiques, etc., ils n'ont pu s'occuper des mœurs et de l'histoire des tribus touareg que tout à fait accidentellement.

M. BENHAZERA, au contraire, faisait partie d'une mission organisée, dont le chef, M. le capitaine DINAUX, l'avait spécialement chargé de l'étude des populations. Dégagé de tout souci étranger à cette étude, il a pu s'y consacrer entièrement.

De plus, cet officier-interprète était préparé d'une façon parfaite à la tâche qui lui était confiée. Non seulement il connaissait à fond la langue arabe et l'histoire de l'Afrique du Nord, mais ses études antérieures de kabyle et de berbère lui permirent d'acquérir rapidement d'excellentes notions de tamaheq lui permettant de causer sans intermédiaire avec les Touareg qui ne comprenaient pas l'arabe. Il a su tirer de ces connaissances inappréciables tout le parti possible en adoptant une excellente méthode de travail : au lieu de faire table rase des ouvrages déjà publiés, sur les Touareg en particulier et les Musulmans en général, il les a pris pour base même de son étude.

Au lieu de s'astreindre à nous dépeindre dans tous leurs détails les mœurs et les institutions des Touareg, il s'est attaché à ne décrire que les points par lesquels ces mœurs et ces institutions diffèrent de celles des autres musulmans déjà étudiées et connues. Bien souvent même, quand il a reconnu la scrupuleuse exactitude d'un chapitre de DUVEYRIER il y renvoie simplement ; en revanche, il insiste d'une façon toute particulière sur les détails non donnés par cet explorateur ou non conformes à ses descriptions.

Ainsi compris, le travail de M. BENHAZERA, débarrassé de tout ce qui n'est pas inédit, gagne énormément en clarté et en intérêt.

La connaissance de ce travail devient indispensable à tous ceux qui, par devoir et par goût, s'occupent des Touareg.

On ne peut le considérer comme une œuvre définitive :

4: Benhazera MS25 Tuareg

beaucoup de points d'histoire ou de mœurs ont dû échapper à M. BENHAZERA ; mais il constitue, avec celui de DUVEYRIER, une base précieuse pour ceux qui continueront ces études spéciales, non seulement sur les Ahaggar et les Taïtoq, mais sur l'une quelconque des tribus touareg.

Rien ne facilite ce genre de travail comme de posséder une base de comparaison que l'on n'a plus qu'à compléter ou à modifier ; c'est en cherchant à savoir si certains détails des mœurs des Azdjer, décrits par DUVEYRIER, étaient communs à cette confédération et aux Ahaggar que M. BENHAZERA s'est trouvé amené à découvrir et à décrire certains usages particuliers à ces derniers. Son ouvrage peut et doit rendre un service analogue à ceux qui étudieront les mœurs des Aoulimmiden ou des Tademekket.

Adrar, le 31 janvier 1907.

LIEUTENANT-COLONEL H. LAPERRINE,

Commandant militaire du territoire des Oasis Sahariennes.

INTRODUCTION

Duveyrier, dont la belle exploration de 1861 a fait connaître les Touareg de la confédération des Azdjer, nous a donné sur eux, dans son ouvrage *Les Touareg du Nord*, des renseignements qui, jusqu'à ce jour, étaient restés les seuls documents sérieux que nous possédions sur cet énigmatique peuple au visage voilé. Ce grand explorateur, qui a passé près de deux ans chez les Azdjer, nous a initiés à la vie targuie et nous a donné le désir de la connaître davantage et de la pénétrer plus intimement.

Mais Duveyrier n'avait pu, pour des raisons de sécurité, étudier également chez eux les Touareg de la confédération du Ahaggar et il avait dû se borner à recueillir sur eux des renseignements qui, pour être exacts dans leur ensemble, étaient bien incomplets et n'avaient pas la valeur de documents étudiés sur place et de visu.

Il nous représente les Ahaggar comme braves, mais farouches et cruels et possédant dans les montagnes du cœur de leur pays un refuge inaccessible.

Cette réputation de cruauté fut confirmée par l'horrible drame de Bir-el-Gherama, perpétré par eux (1881). Le malheureux Flatters et tous les membres de sa mission, massacrés par les Tedjehé-Mellet, sous la conduite du féroce Ettici, ne furent pas vengés immédiatement. Notre base d'opérations était trop éloignée. En outre, le pays et ses habitants nous étaient trop peu connus pour risquer une poursuite qui, cependant, eût

[p. XI]
[p. X is blank]

probablement réussi, si on avait laissé marcher le goum d'Ouargla, comme l'avait proposé alors le Khalifa de l'agha d'Ouargla, Mohammed ben Belkassem.

Depuis, la question targuie, demeurée presque stationnaire, malgré de nombreuses tentatives de rapprochement pacifique, s'est trouvée nettement posée par la conquête des Oasis Sahariennes provoquée par l'attaque de la mission Flamand-Pein (1900).

Cette conquête, qui nous rendait maîtres des marchés fréquentés par les Ahaggar, nous mettait en mesure de dominer ces derniers, de les amener à composition et finalement de les soumettre.

Cliché du Dr Villa.

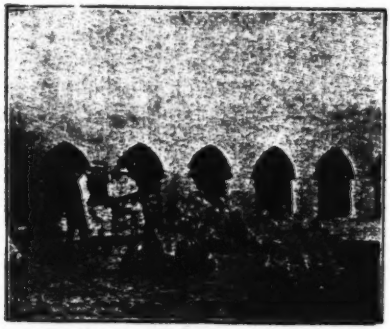

LES OFFICIERS D'IN-SALAH INITIENT
UN GROUPE DE TOUAREG AUX BEAUTÉS DU GRAMOPHONE

Pendant deux ans, on les observa et on chercha à les attirer à nous. Le vigoureux contre-rezzou du lieutenant Cottenest qui se termina par le combat de Tit (avril 1902), où plus de 100 Touareg trouvèrent la mort, produisit sur les Ahaggar un effet considérable et eut pour résultat de faire tomber la légende qui représentait les Touareg comme imprenables dans leur pays désertique.

De nouvelles reconnaissances effectuées par les admirables compagnies sahariennes du Tidikelt et du Touat, sous l'énergi-

4: Benhazera MS25 Tuareg

que impulsion de M. le lieutenant-colonel Laperrine, nous firent connaître plus complètement le pays des Ahaggar et ses habitants et démontrèrent également à ces derniers qu'ils n'avaient plus qu'à déposer les armes et à faire leur soumission.

Le parti de la paix, à la tête duquel se trouvait Moussa ag Amastane, gagnait chaque jour du terrain. Son chef, habilement amené à In-Salah par le caïd Billou, des Ahl-Azzi (In-Salah), mit son influence à notre service. Enfin, en avril 1905, l'ancien chef des Taïtoq, Sidi ag Keradji, vint à In-Salah faire sa soumission officielle et recevoir l'investiture.

On put songer dès lors à étudier plus à fond les Ahaggar, ce que les premières reconnaissances rapides n'avaient pas permis de faire. On pouvait même envisager la possibilité de les obliger au paiement d'un impôt de principe qui rendrait leur soumission plus effective et plus complète.

Tel est le rôle qui fut dévolu à M. le capitaine Dinaux, chef de l'annexe d'In-Salah et commandant la compagnie saharienne du Tidikelt.

Le 3 mai 1905 il quittait In-Salah à la tête du peloton mobile de la compagnie du Tidikelt. M. le lieutenant Clor lui était adjoint, pour la partie topographique et photographique, ainsi que pour le commandement du peloton.

Je fus appelé à faire partie de la reconnaissance en qualité d'interprète, et M. le Lieutenant-colonel Laperrine commandant militaire du territoire des Oasis Sahariennes, voulut bien me charger de recueillir tous les renseignements possibles sur les Touareg de la confédération du Ahaggar.

Au cours de cette reconnaissance qui dura six mois (du 3 mai au 29 octobre 1905), j'eus la bonne fortune de conserver presque constamment le contact avec les Taïtoq et les Ahaggar et surtout de pouvoir stationner, durant plus d'un mois, au milieu des campements des Dag-R'ali, des Adjouh-n-Taheli et des Tedjehé-n-Efis, installés dans les environs de Taman-r'asset. Cela me fournit l'occasion de pousser plus à fond

l'étude de la langue tamaheq, dont la connaissance m'était de

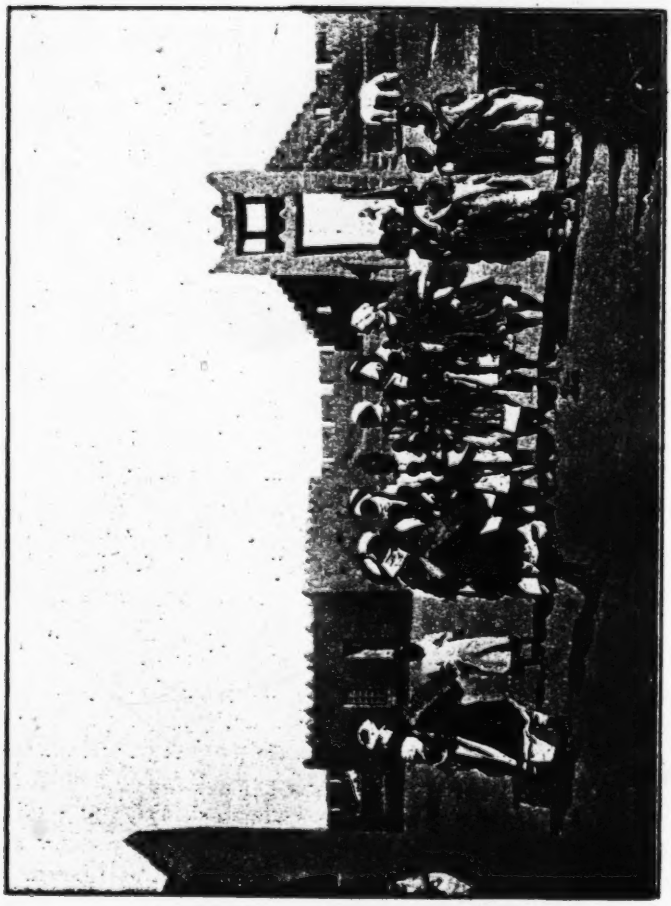

DANSE DES HARRATINE DU TIDIKELT DANS LA KASBA DE LA 6e SAHARIENNE A IN-SALAH

première nécessité pour l'exactitude et la sûreté des renseignements que je désirais recueillir.

L'étude que je présente aujourd'hui est le résultat de mes recherches et de mes investigations. Elle est certes loin d'être complète et ne peut être considérée que comme la base de nouvelles recherches plus complètes et plus parfaites. On voudra bien m'excuser en pensant combien il est malaisé d'obtenir tous les renseignements qu'on désire de peuplades primitives et encore animées à notre égard d'une méfiance instinctive. J'ajouterai que cette méfiance se justifiait par la certitude de la fixation d'un impôt qu'elles allaient être tenues de verser pour confirmer leur soumission à la France. Je me suis surtout efforcé de ne fournir que des documents inédits et de rectifier ou de compléter ceux déjà acquis.

Tel qu'il est, cet essai, avec ses imperfections et ses lacunes remplira, je le souhaite, le but utile que je me suis proposé. C'est mon seul désir.

Qu'il me soit permis en terminant d'exprimer ici mes sentiments de profonde reconnaissance et de gratitude envers M. le lieutenant-colonel Laperrine et M. le capitaine Dinaux, dont la bienveillance et les conseils éclairés m'ont facilité si grandement l'accomplissement de ma tâche.

Je n'aurais garde d'oublier de remercier vivement mes informateurs les plus précieux : Moussa ag Amastane, Amenokal du Ahaggar ; Sidi ag Keradji, Amenokal des Taïtoq et Kel-Ahnet ; Ba-Hammou El Ansari, khodja de l'Amenokal du Ahaggar ; Mohammed ben Messis, mehariste de la compagnie du Tidikelt, d'origine targuie par sa mère ; Aziouel ag Ser'ada et son frère Tacha, des Taïtoq ; Aïtar'el ag Ablinkiouodh, des Taïtoq ; Azengui, des Tedjehé-n-Efis ; Deguemma ag Chikat, des Adjouh-n-Taheli ; Doua ag Iklane, Amr'ar des Dag-R'ali..... et tant d'autres, pour ne citer que les principaux, qui ont bien voulu, avec une patience et une bonne volonté que je ne saurais trop louer se prêter aux nombreuses interwiews que je leur ai demandées.

Enfin, je ne saurais trop reconnaître l'extrême obligeance de MM. le lieutenant-colonel Laperrine, le lieutenant Cannac, le

médecin aide-major de 1re classe Dautheville et le lieutenant Voinot qui ont bien voulu, par l'aimable entremise du R. P. de Foucauld, m'autoriser à me servir de leurs clichés photographiques et collaborer ainsi à mon étude en lui donnant, par l'image, la vie qui lui manquait.

ALPHABET TAMAHEQ

Mode de Transcription adopté

FORMES DES LETTRES	NOMS	VALEUR	LETTRES CORRESPONDANTES en arabe	OBSERVATIONS
ⵄ	t'arerit	A, I OU	ا و ي	
ⴱ ⵖ ⵒ ⵠ	ieb	B	ب	
ⵜ	iet	T	ت	
ⵊ	iej	J	ج	Chez les Kel R'ela.
ⵅ	iekh	KH	خ	C'est la jota des espagnols.
ⴷ ⵃ ⵔ ⵓ	ied	D	د	
ⵣ	iez	Z (doux)	entre le ذ et le ز	
ⵔ ⵕ	ier	R	ر	
ⵙ ⵚ	ies	S	س	
ⵛ	iech	CH	ش	
ⵄ	iedh	DH	ض	
ⵜ ⵄ	iedht (iett)	TT	ط	
ⵥ	iezz	Z' ou ZZ	entre le ز et le ظ	
ⵖ	ier'	R'	غ	(1)

(1) La transcription par R' est préférable à celle par GH généralement employée. En effet, il vaut mieux écrire R'adamès, R'ardaïa et prononcer

FORMES DES LETTRES	NOMS	VALEUR	LETTRES CORRESPONDANTES en arabe	OBSERVATIONS
ⵂ ⵑ ⵒ	ief	F	ف	
ⵇ	ieq	Q	ق	
ⴽ	iek	K	ك	
ⵍ	iel	L	ل	
ⵎ	iemm	M	م	
ⵏ	ienn	N	ن	
ⵀ	ieh	H (aspiré)	ه	
ⵓ	ieou	OU	و	
ⵢ ⵣ ⵢ	iey	Y	ي	
ⵊ	iej	j	ج	Chez les Taitoq
ⵖ	iegue	Gu (devant e, i); G (devant a, o, u)	غ	
ⵊ	iedj	Dj	entre le ج et le غ	Prononciation spéciale.

Radamès et Rardala, plutôt qu'écrire Ghadamès et Ghardala et prononcer Gadamès et Gardala. La première transcription se rapproche davantage de la véritable prononciation.

Nota. — Le خ (H') arabe n'a pas d'équivalent en tamaheq. Les Touareg le prononcent toujours KH (خ). Ainsi, ils disent Mokhammed pour Mohammed ; El Khadj pour El Hadj.

Le ع (âa) arabe n'a pas non plus d'équivalent en tamaheq. Les Touareg le prononcent toujours R' (غ). Ainsi, ils disent R'ali pour Ali ; br'ir pour bâir.

4: Benhazera MS25 Tuareg

LETTRES COMPOSÉES

FORMES	NOMS	VALEUR	LETTRES CORRESPONDANTES en arabe
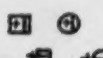	iebt	bt	بت
	iejt	jt	جت
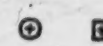	iert	rt	رت
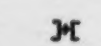	ieft	ft	فت
	iemt	mt	مت
	iecht	cht	شت
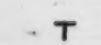	iennt	nt	نت
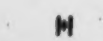	ielt	lt	لت
	iest	st	ست
	iezzt	zt	زت
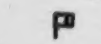	iennb	nb	نب
	iennd	nd	ند
	ienngue	ng	نڭ
	ienn	nn	نن
	iennk	nk	نك

— xx —

Les Touareg disent qu'on ne sait bien lire en tamaheq que lorsqu'on parvient à déchiffrer sans faute les vers suivants :

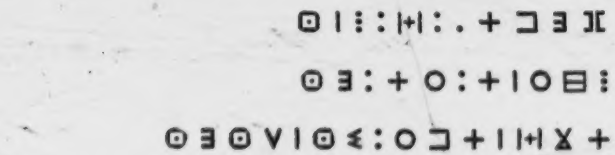

Fadhimata oult Our'ennis.
Ar'ebbir ennit our itioudhiss.
Tagalt ennit meraou iisane d sedhiss.

Ce qui signifie :

« On ne peut palper les hanches de Fadhimata oult Our'eniss qu'en lui donnant en dot seize chevaux ».

TECHNOLOGIE ARABE OU TAMAHEQ

DONT IL EST FAIT USAGE DANS CETTE ÉTUDE

Abetor' ..... Outre.
Abser' ..... Acacia arabica.
Afezzou ..... Panicum turgidum. Graminées.
Aguezzeram.. Lézard stellion.
Ahal ..... Réunion musicale.
Akh. ..... Lait.
Alhinen ..... Génies.
Amenokal ... Chef d'une confédération de tribus touareg.
Amezar' ..... Groupe de plusieurs tentes, douar.
Amr'ar ..... Chef d'une tribu noble ou d'une fraction d'*imr'ad*.
Amr'id ..... Tributaire, homme-lige, client. Soumis au noble à qui il paie un tribut. Au pluriel : *imr'ad*.
Amz'ad ..... Sorte de violon à une seule corde.
Anou ..... Puits.
Ar'ata ..... Varanus, gros lézard. Synonyme : *ourane*.
Aremmas .... Atriplex halimus. Salsolacées.
Ar'er ..... Bouclier.
Az'ekka ..... Tombe.
Bazina ..... Tombeau ancien, en forme de petite tour.
Bechna ..... Sorgho à graines blanches. Graminées.
Berdi ..... Typha angustifolia. Typhacées.
Bir ..... Puits.
Botta ..... Boîte en peau fabriquée à l'Aïr. Se fait en toutes dimensions.

Chegga..... Cotonnade bleue, teinte à l'indigo et déteignant beaucoup.

Chemma..... Tabac à priser.

Chih..... Artemisia Herba-Alba. Composées.

Chouchat.... Tombeau ancien, de forme tronconique.

Diss..... Imperata cylindrica. Graminées.

Djinns..... Génies.

Djohala..... Païens.

Dobb..... Lézard-Stellion.

Drinn..... Arthraterum pungens. Graminées.

Ethel..... Tamarix articulata. Tamariscinées.

El yatil..... Sorte d'acacia.

Guetof..... Atriplex halimus. Salsolacées.

Guerba..... Outre.

Had..... Cornulaca monacantha. Salsolacées.

Haïk..... Vêtement. Pièce de laine longue et étroite.

Haouli..... Synonyme de haïk.

Harratine... Hommes de couleur, mulâtres. Au singulier : *hartani*.

Hegueb..... Corde en poil de chameau qui sert à maintenir la selle du mehari.

Ibiiar'..... Outres.

Ihaggaren... Nobles.

Ihallen..... Réunions musicales. Pluriel de *ahal*.

Ikerhi..... Voile de la femme targuie.

Imr'ad..... Clients, tributaires, qui paient un tribut aux nobles. Au singulier : *amr'id*.

Imz'aden.... Pluriel d'*amz'ad*, sorte de violon à une seule corde.

Inelli..... Sorgho à graines blanches. Graminées.

Ir'atimen.... Sandales fabriquées dans l'Aïr. Chaussure habituelle des Touareg.

Izabbaren... Ogres. Pluriel de *zabbar*.

Iz'ekouane... Tombes. Pluriel de *az'ekka*.

Kehal..... Etoffe noire qui sert pour les voiles du visage.

Kel Esouf.... Gens du vide ou revenants.

Kessa ..... Synonyme de haïk.
Mahmoudi... Toile de coton blanche.
Malti..... Calicot écru.
Merokba..... Panicum turgidum. Graminées.
Mezoued..... Sac en cuir en forme d'outre pour renfermer les provisions de bouche.
Mitqal..... Pièce de monnaie. Valeur 2 fr. 50.
Oudi..... Beurre.
Ourane..... Varanus, gros lézard.
R'ouaouet... Païens.
Sebkha..... Lac salé, saline.
Taba..... Tabac à fumer.
Tadjart..... Sorte d'acacia.
Tadjeïhé..... Archet du violon «*amz'ad*».
Tagalt..... Dot.
Taheli..... Typha angustifolia. Typhacées.
Takouba.... Large sabre targui, à deux tranchants.
Tamaheq.... Nom de la langue parlée par les Touareg du Nord.
Tamat..... Sorte d'acacia.
Tanekfaït.... Diplotaxis Duveyrierana. Crucifères.
Tchoqqit..... Nom de la chegga, en tamaheq.
Teborak..... Bālanites ægyptiaca. Simaroubacées.
Teheredjelé... Artemisia-Herba-Alba. Composées.
Terik..... Selle du mehari.
Tidjelmoust.. Voile du visage.
Tifinar's..... Nom des caractères de la langue tamaheq.
Tikamarine.. Fromages secs de l'Aïr.
Tioussé..... Tribut payé par les imr'ad aux nobles.
Tobol..... Groupe de tribus soumises à l'autorité d'un même chef. Droit au commandement des imr'ad et à la perception de la tioussé.
Toulloult.... Arthraterum pungens. Graminées.
Tounine..... Puits.
Zabbar..... Ogre.

[p. XXIV is blank]

LIVRE PREMIER

LES TOUAREG DANS LEUR VIE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

[p. 1]
[p. 2 is blank]

[p 3]

PREMIÈRE PARTIE

LES TOUAREG DANS LEUR VIE INTERIEURE

CHAPITRE Ier

Naissance. — L'Enfance

En tamaheq, la naissance s'appelle « tiouit » ⵜⵉⵡⵉⵜ. Rien de bien particulier à signaler au sujet de la naissance d'un enfant chez les Touareg. La joie est cependant plus grande lorsque c'est un garçon. On vient féliciter les parents et, sept jours après, ceux-ci offrent un repas plus ou moins plantureux, suivant leur fortune, repas précédé de la récitation de la « fatiha » (1re sourate du Coran). Ceux des assistants qui ne savent pas l'arabe, se bornent pendant cette récitation, à tenir accolées leurs mains ouvertes comme un livre. C'est ce jour là que le nom est donné donné à l'enfant.

A ce propos, je crois devoir faire remarquer que, chez les Kel R'ela surtout (tribu noble du Ahaggar), beaucoup d'enfants ont reçu des noms d'animaux sauvages ou de bêtes.

Exemples de noms d'hommes :

Amellal, antilope addax, meha.
Abeggui, chacal.
Amayas, guépard.
Akhou, bête sauvage.
Anr'eroubou, lion.
Ahar, lion.
Eknissi, bérisson.

Akouli, rat.
Amadjour, chameau.
Amder', girafe, etc.

Exemples de noms de femmes :

Tamerouelt, lièvre.
Tahenkatt, gazelle.
Tinirt, antilope-mohor.
Tamer'ouant, coquillage-cauri.
Tadar'ine, grains (de blé, d'orge, etc.).

On trouvera, au cours de cette étude, quantité de noms propres d'hommes et de femmes qui pourront donner lieu à des comparaisons intéressantes avec les noms en usage chez les autres tribus berbères de l'Afrique du Nord.

L'enfant targui est élevé à la diable, avec les enfants des négresses. C'est surtout la négresse qui en a soin. Il vit au grand air, souvent tout nu ou à peine vêtu, et de bonne heure son corps s'endurcit. Pendant la période de l'allaitement, la négresse fabrique une sorte de hamac, fait avec un vieux haïk, dont les deux bouts sont attachés à des branches d'arbres ou à des piquets de la tente, et cette sorte de berceau s'appelle « taoulioula » . ⵜ ⵓ ⵍ ⵉ ⵡ ⵍ (du verbe « eouilaouel » ⵓ ⵍ ⵉ ⵡ ⵍ, se balancer).

Tout jeune encore, à peine âgé de sept ans, on emploie l'enfant comme berger et il s'acquitte fort bien de sa tâche.

Puis, aussitôt que possible, on le juche sur un mehari (chameau coureur), car il lui faudra connaître à fond sa monture habituelle. Le jeune Harendou, orphelin des Aoulimmiden, recueilli par Moussa ag Amastane, l'amenokal du Ahaggar, âgé d'une dizaine d'années, était déjà un excellent mehariste. Il portait au côté une « takouba » . ⵜ ⴽ ⵓ ⴱ ⴰ (sabre) plus grande que lui, dont il était très fier.

CHAPITRE II

Circoncision

En tamaheq, « azemhoud-n-baradhen », (circoncision des enfants) ⵉⵣⵎⵀⵓⴷ ⵏ ⴱⴰⵔⴰⴷⵀⴻⵏ, du verbe « ezmahad » ⵣⵎⵀⴷ, circoncire.

Il n'y a pas d'âge bien fixé pour la circoncision ; généralement, elle est pratiquée à partir de 5 ans.

L'opérateur est appelé à l'amezar' (douar) et toutes les personnes présentes assistent à l'opération pratiquée ainsi :

L'opérateur attache le prépuce avec un peu de « saâf » (feuille de djerid ou palme) et le coupe avec un couteau bien affilé. Pour cicatriser la plaie on saupoudre, avec des feuilles d'ethel (tamarix articulata) et des écorces de grenades sèches réduites en poudre. Puis, on lave avec de l'urine de chameau, et à l'aide d'attelles, retenues par des fils attachés derrière le dos, on évite tout contact douloureux.

On donne ensuite un repas : un mouton est égorgé et mangé par les invités.

CHAPITRE III

Puberté

En tamaheq, « tamendjott » ⵜⴰⵎⴻⵏⵊⵓⵜⵜ. Dès qu'il est en âge de jeûner, c'est-à-dire dès qu'il est pubère, le garçon commence à porter le voile « tidjelmoust » ⵜⵉⵊⵍⵎⵓⵙⵜ qu'il ne quittera plus.

Pour la fille, on donne une fête lorsqu'elle atteint l'âge de puberté, c'est-à-dire à l'apparition des menstrues, en tamaheq

« ba-n-amoud » ⵎ ⵓ ⵏ ⵄ (mot à mot : « coupure de la prière », car la femme, pendant son indisposition, est en état d'impureté et ne peut prier). On revêt la jeune fille de ses plus beaux atours et on lui place sur la tête un voile noir, « ikerhi », ⵉ ⵅ ⵔ ⵀ qui retombe des deux côtés du visage, sans le cacher. Elle aussi ne le quittera plus.

Si ses parents sont à l'aise, elle apprendra à jouer de l'amz'ad, ⵎ ⵣ ⵓ, instrument qui occupe une place importante dans la vie targuie. C'est une sorte de violon à une seule corde dont la boîte est formée d'une grande « kabouia » ou calebasse séchée et creusée, recouverte d'une peau tendue et percée de deux trous, et qui est munie d'un manche. La corde est faite avec des crins de cheval, « az'iou » ⵜ ⵉ ⵣ, ainsi que les cordes de l'archet, « tadjeïhé », ⵜ ⵉ ⵊ ⵄ ⵜ, fait avec un bâton recourbé en arc.

C'est surtout un instrument d'accompagnement du chant. La femme glisse les doigts sans appuyer sur la corde, en faisant courir l'archet ; elle prolonge les périodes finales qui sont traînantes.

Si la jeune fille sait jouer, elle pourra briller aux réunions musicales, où on ira la courtiser.

CHAPITRE IV

Réunions musicales

Le jeune homme et la jeune fille vont se fréquenter souvent et cette fréquentation se produit surtout dans ces réunions que, pour être correct, nous appellerons, si vous le voulez bien, « Réunions musicales » et que les Touareg appellent « Ahal », ⵍ ⵀ ⵍ, pluriel « ihallen », ⵉ ⵀ ⵍ ⵏ.

L'ahal a lieu très souvent. Il suffit pour cela, qu'un groupe d'hommes et de femmes se trouve réuni dans un campement. Souvent, l'homme vient d'assez loin pour courtiser l'élue de son choix. Quand l'année est bonne, c'est-à-dire quand les pluies ont vivifié les pâturages et que les chamelles donnent beaucoup de lait, plusieurs campements s'installent à proximité les uns des autres et l'ahal commence aussitôt après le coucher du soleil.

Les hommes des campements et ceux venus exprès, si quelque femme les y attire, se réunissent. Les femmes apportent leurs violons « imz'aden ». A l'ahal, assistent tous ceux qui ne craignent pas de se trouver en présence d'un de leurs parents à qui ils doivent le respect, comme le père, l'oncle, le frère aîné, etc. Jeunes filles, femmes mariées, divorcées ou veuves, toutes assistent à l'ahal.

Cliché Dautheville

GROUPE TARGUI A AMR'A (TIFEDEST NOIRE)

La galanterie, « asri », ⵄ ⵙ ⵔ, est de rigueur et la jalousie sévèrement proscrite. Du reste, ce dernier sentiment est inconnu chez les Touareg, et si l'un d'eux s'avisait d'en faire montre, il serait conspué et tout le monde se moquerait de lui.

Quand un Targui arrive à l'ahal, auprès d'une femme qu'il désire courtiser, il s'approche d'elle, le voile soigneusement baissé et il ne la salue pas de l'habituel « essalamou r'laïkoum » (Que le salut soit sur vous !). Silencieusement, il tend la main à la femme, à la mode targuie (c'est-à-dire en offrant la main

ouverte à plat et en la faisant glisser sur la main ouverte de la femme), et il s'asseoit en disant : « iselane » (Quelles nouvelles?). Si la femme répond : « elouane » (elles abondent), il commence à faire sa cour. Les Touareg sont peu religieux et il arrive quelquefois que la femme pose des questions dans le genre de celle-ci : « Qui aimes-tu mieux? Dieu ou moi? »

Les chants commencent, les imz'aden accompagnent. Les hommes chantent, en petites pièces de vers qu'ils ont composées, les mérites de leurs dulcinées, les exploits qu'ils ont accomplis, les razzias auxquelles ils ont pris part, ou bien ce sont des satires contre leurs ennemis. Les femmes vantent le courage. En général, la femme noble ne chante pas : elle joue de l'amz'ad seulement.

Il y a trois rythmes musicaux :

Le rythme « seyenine » , vif et assez rapide, employé chez les Kel R'ela et les Taïtoq.

Le rythme « ahinena » , lent et traînant comme une mélopée, en usage surtout chez les Kel R'ela.

Le rythme « asaher' » , en usage chez les Touareg de la Confédération des Azdjer.

Puis ce sont les jeux innocents. Les femmes élisent une « soltana », reine ; les hommes un « soltan », roi, qui infligera les punitions encourues et fixera les gages à donner. C'est un assaut d'esprit. Il faut que l'homme sache répondre aux questions posées. Si, par exemple, à la question suivante : « Qui aimes-tu mieux, une telle ou bien une telle? », il répondait : « Je préfère une telle », il serait conspué, encourrait une punition ou paierait un gage et la femme, objet de cette préférence, serait ridiculisée par ses compagnes, car on ne doit pas manifester ouvertement de préférence et répondre : « Je les aime toutes deux ».

Autre genre de question : « Que ferais-tu si tu te trouvais dans » la situation suivante :

» *Tamott tekness*

» *Eheré iouof*

» *Taïhelt ter'tess* 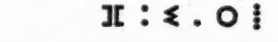

» *Tir'irt touoss* » 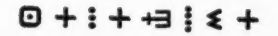

ce qui signifie :

La femme qui dispute.
Les troupeaux qui se dispersent.
L'ânesse qui coupe son entrave.
La marmite qui se renverse.

En manière de plaisanterie, pour faire l'esprit fort, l'homme pourra répondre : « Si je me trouvais dans cette situation, je rassemblerais d'abord les troupeaux, je rattacherais l'ânesse, je remettrais la marmite sur le feu et alors seulement je m'occuperais de la femme », et ce sera un concert de protestations indignées.

La femme met son point d'honneur à avoir le plus d'adorateurs possible. C'est une preuve qu'elle est jolie et elle ne sera pas embarrassée pour se marier.

L'ahal, commencé après le coucher du soleil, se prolonge assez tard dans la nuit et la pâle clarté qui tombe des étoiles permet à l'impudeur de se donner libre cours. Si les femmes mariées plaisantent et prennent part aux jeux, elles se tiennent relativement assez bien. Mais les autres peuvent s'asseoir sur les genoux de leurs adorateurs. On s'embrasse, mais d'une façon particulière. Comme l'homme ne doit jamais découvrir sa bouche, il abaisse son voile sous son nez et il sent religieusement le nez ! de sa préférée qui, elle, peut l'embrasser. Les attouchements même intimes (proh pudor !) sont permis, ce qui ne se voit jamais chez les Arabes.

Pendant ces réunions, quand l'amz'ad joue, on l'écoute avec beaucoup de plaisir. Cet instrument a l'heur d'enthousiasmer

les Touareg qui poussent des ouh ! ouh ! en signe de joie. Ils en ont même fait un verbe : *isouhouh*.

Mais voici l'heure où les chamelles arrivent du pâturage. Il faut les traire : c'est *l'az'ouz'edj* ⊤ # # (de *ez'edj* ⊤ #, traire). Les femmes se lèvent et on donne à boire du lait aux assistants. Il va falloir se séparer.

Les hommes s'en vont, les femmes rentrent dans les tentes, mais les heureux, ceux qui ont réussi par une cour assidue à toucher le cœur de leur belle, reviendront bientôt en cachette ou se rendront à l'endroit qui leur a été fixé. Jetons un voile !.....

On se demandera ce que peut devenir la vertu des jeunes filles avec des mœurs pareilles Presque toujours elle s'est envolée par dessus les moulins. Mais le targui ne se préoccupera pas de ce détail quand il s'agira de se marier. Il sait à quoi s'en tenir : il en a profité souvent. Cela lui est égal.

L'ahal est une des causes des mariages tardifs chez les Touareg. Le mariage impose des dépenses auxquelles on ne se résoud que lorsqu'on a pu acquérir un peu d'aisance et c'est pour cela que chez les Touareg, il n'est pas rare de voir les hommes se marier à 40 ans. Tant qu'il trouve à se distraire, le Targui n'éprouve pas le besoin de se marier. Cela ne veut pas dire que beaucoup ne convolent pas vers 25 ans, mais en général, l'homme se marie assez tard.

On verra plus loin, dans le petit recueil de chansons, les qualités que doit avoir l'homme pour réussir à l'ahal, ainsi que le genre de chansons qu'on y chante.

CHAPITRE V

Rôle de la femme dans la Société Targuie

On retrouve à chaque pas l'influence de la femme dans la Société Targuie. Dans l'histoire, dans l'hérédité, dans la vie, dans la pensée, dans la conduite des Touareg, partout son influence se fait sentir.

Dans l'histoire : c'est d'elle dont le targui dira descendre. Ainsi les nobles du Ahaggar nous diront qu'ils sont les descendants d'une femme du nom de Tin Hinane. Dans la guerre qui a mis aux prises Azdjer et Ahaggar, les pleurs des femmes des Imanan ont été la cause déterminante de la prise d'armes des Ahaggar.

Dans l'hérédité : on sait que c'est par la femme qu'elle se transmet. C'est de sa mère que le fils tient le droit au commandement et à la perception de la « tioussé » ou tribut des « imr'ad » ou serfs. Non seulement, le fils est noble ou serf, suivant que sa mère est noble ou serve, sans tenir compte de la qualité du père, car « c'est le ventre qui teint l'enfant », mais encore il change de tribu et fait partie de la tribu de sa mère, si celle-ci n'appartient pas à la même tribu que son mari.

Dans la vie : la femme jouit d'une liberté d'allures qu'on n'est pas accoutumé à constater en pays musulman.

Elle ne se voile pas la figure, comme les musulmanes, excepté en signe de respect : elle ramène alors son voile, « ikerhi », sur la figure.

Elle va librement rendre des visites à ses parents, oncles, tantes, etc., et comme elle les voit rarement, à cause de l'éloignement des campements, la coutume veut que le parent qui reçoit sa visite lui fasse un cadeau.

Elle a réussi à maintenir la monogamie, qui est de règle chez les Touareg, bien qu'ils soient musulmans.

Elle peut avoir, bien que mariée, un ami, « amidi » - ⵎⵉⴷⵉ, qui chantera sa louange, fera des vers pour elle, tandis qu'elle lui donnera un objet à son usage personnel. C'est en quelque sorte son chevalier. Ainsi, Dassine, quoique mariée, a brodé pour son cousin, Moussa ag Amastane, l'amenokal du Ahaggar, la bride et le poitrail de son cheval, tandis que Moussa, sans se faire prier, récitera, devant tous, les vers qu'il a faits à sa louange et recevra souvent sa visite.

Elle peut recevoir chez elle, en l'absence de son mari, un homme qui viendra causer avec elle, lui rendra visite, sans que le mari, à son retour, songe à s'en froisser. Seul, le flagrant délit d'adultère peut autoriser la colère du mari.

Mariée, elle a ses biens indépendants de ceux de son mari. Ses chameaux portent sa marque particulière, différente de celle de son mari. Elle ne participe aux charges du ménage que si elle veut bien y consentir.

Elle a obtenu de ne pas suivre son mari, aussitôt après son mariage, mais de camper près de la tente de ses parents pendant un an après son union, pour pouvoir s'habituer lentement à l'idée de la séparation.

Pour divorcer, il lui suffit de se refuser à son mari et de se réfugier chez ses parents.

Presque toutes, sauf les pauvres, ont pour monture un mehari et une selle spéciale.

A l'ahal, nous l'avons vu, elle règne en maîtresse.

Noble ou serve, elle a une ou plusieurs négresses chargées des gros travaux du ménage et de la préparation des aliments.

C'est elle qui est la plus instruite, car elle sait, mieux que l'homme, écrire et lire les « tifinar's » (noms des caractères de l'écriture de la langue tamaheq) et c'est elle qui apprend à lire à ses enfants.

Elle joue de l'amz'ad, instrument pour lequel les Touareg ont une si vive prédilection. « Quand deux partis en sont venus » aux mains, et que l'un d'eux est battu, les vainqueurs crient » aux vaincus, de ce cri sauvage particulier aux Touareg :

» Hia ! hia ! hia ! hia !

» Il n'y aura donc pas d'amz'ad !

» A la menace du silence des « imz'aden », les vaincus » reviennent à la charge, tant est grande la crainte du juge- » ment défavorable des femmes ». (Duveyrier).

Rien ne fait tant plaisir aux Touareg que de s'intéresser aux faits et gestes des femmes de leur tribu. Ainsi, on n'a qu'à parler de Dassine ou de Mellouka, femmes qui jouissent au Ahaggar d'une grande réputation de beauté et d'intelligence, pour voir l'attitude compassée faire place à la bonne humeur et à la gaîté, à la condition toutefois que la conversation n'ait pas lieu en présence de parents auxquels le Targui, à qui l'on s'adresse, doive le respect.

Cliché Dautheville

GROUPE TAHGUI DANS L'OUED TI-N-AMADAL SETTAFEN (TIFEDEST)

La femme targuie intervient efficacement dans les brouilles entre hommes de sa famille et, pour lui être agréable, la réconciliation a lieu. Ainsi, c'est grâce à Rakhma, la sœur de Moussa ag Amastane, que celui-ci s'est réconcilié avec son beau-frère, Anaba ag Amellal.

Bref, on peut dire que rien ne se fait, rien ne se dit chez les Touareg qu'on n'y trouve l'influence de la femme, toujours et partout, et on s'en apercevra en poursuivant la lecture de cette étude.

CHAPITRE VI

Demande en Mariage

La demande en mariage, « ibadrahen » ⵉ ⵒ ⵔ ⵏ ⵄ est soumise à un certain protocole.

Le candidat à la main d'une femme envoie aux parents de celle-ci des marabouts, s'il y en a, des tolbas ou à défaut des gens influents qui présentent sa requête.

La demande doit être connue de tous les parents de la femme sans exception ; tous doivent être prévenus et sollicités, même ceux qui sont loin. Ce serait très mal de marier une jeune fille à l'insu de l'un des membres de sa famille.

Comme la fille se marie en général de 20 à 25 ans, elle est consultée. Ordinairement, même lorsqu'elle est vierge et, comme telle, soumise à l'autorité paternelle, d'après la loi musulmane, on ne l'oblige pas à se marier contre son gré. Si le cas se produit, elle n'a qu'à se refuser à son mari et celui-ci n'insiste pas et la renvoie à ses parents.

Ainsi que chez les Arabes, la femme qui a déjà été mariée doit donner son consentement.

CHAPITRE VII

Mariage

Le mariage « adouben » ⵉ ⵄ ⵔ ou « tedïout » ⵜ ⵎ ⵔ ⵜ présente des particularités assez curieuses.

La demande en mariage a été agréée. Le jour de la noce a été fixé. Si c'est un noble assez influent qui se marie, la noce

aura de nombreux invités. Si c'est un « amr'id » (serf), la fête sera beaucoup plus simple, plus intime, mais les cérémonies et les chants seront les mêmes.

Les invités hommes, montés sur leurs meilleurs mehara, revêtus de leurs plus beaux vêtements et de leurs plus belles armes, arrivent au campement de la mariée où doit avoir lieu la noce. Les femmes se rendent chez la mariée avec leurs « imz'aden » (violons) et leurs « tobol » (tambours).

Si elles sont pauvres, elles y vont à âne ; si elles sont riches, elles arrivent à mehari, dans leur selle qui a la forme d'une chaise à porteurs, et dont nous verrons la description plus loin.

La fête commence vers une heure de l'après-midi. Les hommes sellent leurs mehara et la fantasia à mehari « iloudjan foull imnas » ⊙ ⵉ ⵊ ⵍⵍ ⵊⵔ ⵉ ⵜ ⵗ ⵍⵍ va commencer. Les femmes se groupent, frappent leurs tobols, chantent et jouent de l'amz'ad pour exciter les cavaliers. Ceux-ci, par groupes de deux ou plusieurs, se livrent à une course effrénée sur leurs mehara qu'ils font galoper.

Pendant ce temps, la mariée, cachée chez sa tante maternelle ou chez un parent de la ligne maternelle, doit se voiler les yeux et ne pas regarder la fantasia. Si, par malheur, elle regardait un des cavaliers, celui-ci tomberait et un accident se produirait.

Quant au mari, il ne prend pas part à la fantasia. Monté sur un mehari blanc « ebidedj » ⵄ ⵉ ⴱ ⵉ ⴷ ⵊ, ⵎ ⵔ ⵜ ⵜ ⵎ, il y assiste aux côtés d'un de ses amis, mais il doit rester impassible, le visage soigneusement voilé.

La fantasia dure *jusqu'au coucher du soleil.*

A ce moment, deux « tolbas » et deux amis du marié vont trouver le père, si la fiancée est encore vierge, ou la femme elle-même, si elle a déjà été mariée, pour lui demander de désigner son mandataire. On demande aussi au fiancé de désigner son représentant.

Ces deux mandataires se réunissent avec les tolbas et les amis et le mariage est contracté. C'est à ce moment que la dot,

« tagalt » ⵜⴰⴳⴰⵍⵜ, est fixée. Pour les nobles, elle est, en principe, de 7 chamelles ; pour les imr'ad, elle peut consister, suivant leur fortune, en une chamelle ou plusieurs moutons ou chèvres. Le marié remet une partie de la dot : une ou deux chamelles, s'il est noble ; 3 ou 4 moutons, s'il est amr'id et s'il n'est pas riche ; le reste est dû par lui. On égorge les animaux qui ont été donnés et qui serviront au repas de noce. Puis on lit la « Fatiha » (1re sourate du Coran) pour appeler la bénédiction divine sur les nouveaux époux.

Après le contrat, les femmes se réunissent, on joue de l'amz'ad un moment, mais il va falloir préparer la couche des nouveaux conjoints. Les femmes se lèvent et fabriquent une sorte de matelas en sable ou en terre, qui s'appelle « adebel » ⵉⵍⴷⴱⴻⵍ, et qu'on recouvre d'un haïk. Au-dessus, on va édifier la tente en peaux, sur deux arcs en bois, « idjedjan » ⵉⵊⵊⵊⴰⵏ, et les piquets habituels.

Mais, à ce moment, les hommes interviennent ; ils se saisissent du velum de la tente. Deux d'un côté, deux de l'autre, ils se lancent la tente et se la relancent trois fois en criant : « *Saoula iaoulit* » (lancez et renvoyez). Cela porte bonheur.

Puis la tente est montée définitivement. Les hommes amènent le marié à la tente. On lui en fait faire le tour trois fois ; il y pénètre ensuite en ayant soin de poser le pied droit le premier, toujours parce que cela porte bonheur.

Le marié est dans la tente avec ses amis. Les femmes accompagnent alors la mariée en chantant :

« *Bismillaten ar essa* . ⵙⵎⵍⵜⵏ ⵔ ⵙⵙⴰ
» *Se iz'ar isem n yalla* . ⵙ ⵉⵣⵔ ⵉⵙⵎ ⵏ ⵢⴰⵍⵍⴰ
» *Foull ilik ner' as tedoua* . ⴼⵓⵍ ⵉⵍⵉⴽ ⵏⵔⵄ ⴰⵙ ⵜⴷⵓⵄⴰ

c'est-à-dire :

« Au nom de Dieu sur eux jusqu'à sept fois,
» Précédant le nom de Dieu,
» Sur notre fille qui est partie le soir (chez son mari) ».

A quelques mètres de la tente, le fils de la tante maternelle de la mariée s'avance et veut retenir la mariée, en lui disant : « Je ne te laisserai pas partir avant d'avoir reçu mon cadeau, mes sandales », « *Aouid ir'atimen* » (donne-moi mes sandales). Le marié ou ses amis lui font alors passer une paire de sandales mises de côté à son intention ou, à défaut, un autre cadeau.

Alors, les femmes, en chœur, vont poser des questions auxquelles, en chœur, les hommes vont répondre :

Chœur des femmes :

Nellouz Nous avons faim.

Chœur des hommes :

Atekchimet Vous mangerez.

Chœur des femmes :

Ner'loul Nous sommes nues.

Chœur des hommes :

Atelsimet Vous serez habillées.

Chœur des femmes :

Nerdjih Nous sommes à pied.

Chœur des hommes :

Atar'ermet Vous serez montées.

Puis la mariée et les femmes, s'adressant au mari, chantent ces deux vers :

Outterir' inelli n isakan

Essoufeq inelli n foudan

« Je ne veux pas du bechna (porté par) des jeunes chameaux »

« Je préfère du bechna (porté par) de forts et solides chameaux », voulant faire entendre par là qu'elle attend de son mari des actes d'un homme fort et brave et non une conduite d'enfant.

La mariée pénètre alors dans la tente et les invités se retirent et vont festoyer.

Pendant sept jours, la nourriture du mari est assurée par les parents de la mariée. Pendant ce temps, les nouveaux époux ne quittent pas leur tente : on vient les y distraire et leur rendre visite.

La coutume veut que les nouveaux mariés habitent à côté des parents de la femme pendant un an pour donner à celle-ci le temps de s'habituer à leur séparation, qu'ils appellent « *az'alaī* » ⵣ ⵍ ⵔ (du verbe « *ez'li* » ⵣ ⵍ ⵔ, séparer).

La monogamie est la règle absolue.

Nous avons dit que l'ahal était une des causes des mariages tardifs. Une autre cause réside dans ce fait que beaucoup de Touareg se contentent de négresses concubines.

CHAPITRE VIII

Divorce

Le divorce, en tamaheq « tellef » ⵜ ⵍ ⴼ ou « oulouf » ⵓ ⵍ ⴼ (du verbe « ellef » ⵍ ⵍ ⴼ, divorcer), se produit assez souvent, mais le plus fréquemment du fait de la femme, car le mari prononçant la répudiation est tenu de lui payer le restant exigible de sa dot ; tandis que si c'est la femme qui a provoqué la rupture, en se refusant à lui et en se réfugiant chez ses parents, le mari ne lui doit rien.

Sidi ag Keradji, l'amenokal des Taïtoq et Kel Ahnet, n'a jamais pu garder une femme chez lui. Il a divorcé très souvent. Et chaque fois il revient à ses négresses, auxquelles il tient beaucoup. Il cherche cependant à se remarier (il a de 70 à 75 ans), mais il semble qu'il éprouve certaines difficultés, étant donné ses antécédents conjugaux.

CHAPITRE IX

Adultère

L'adultère, en tamaheq « tikra » . O ·: + (du verbe « ouker » O ·: voler), est certainement fréquent.

Les Touareg disent bien qu'en cas d'adultère ils n'hésitent pas et tuent la femme ; mais je leur ai demandé de me citer un cas semblable s'étant produit depuis plusieurs années et ils ont avoué n'en pouvoir citer aucun, ajoutant que cela tenait simplement à ce que le flagrant délit n'avait pas été constaté. D'autres m'ont dit que beaucoup se contentaient de divorcer et que même quelques-uns passaient l'éponge.

CHAPITRE X

Jeux

Les enfants s'amusent au jeu de la boule, « tekerikera » . O ·: O ·: +, qu'ils frappent avec des bâtons recourbés

ASSAUT D'ARMES ENTRE AHOUEL ET TACHA (TOUAREG TAÏTOQ)
(1re Phase)

(« iggaten tekerikera », ils frappent la boule). Deux camps sont

(2e Phase)

formés et il faut s'efforcer de faire rentrer la boule dans le camp opposé.

(3e Phase)

Mais leur plus grande distraction est de fabriquer avec de l'argile, des petits bâtons et des pierres, toutes sortes d'animaux et de bonshommes qu'ils appellent des « isounar » ⵔ ⵉ ⵙ. Ils fabriquent ainsi un mehari avec sa selle, une chamelle avec ses chamelons, un cheval, etc., ou bien ils font un mehari avec

(4e Phase)

un homme dessus, « aknar » ⵔ ⵉ ⵅ, ou une femme dans son bassour, « taknart » ⵜ ⵉ ⵅ ⵜ ; c'est le marié et la mariée, et ces jeunes modeleurs sont, paraît-il, très adroits.

Quelquefois, ils accrochent une balançoire, « taoulioula » ⵜ ⵍ ⵍ ⵍ ⵜ, à un arbre.

Quant aux hommes, ils s'exercent à lancer la lance le plus loin possible contre un objet déterminé. Ils font des combats simulés à la « takouba » (sabre) et au bouclier, « ar'er » ; ou

(5e Phase)

bien, ils roulent des chiffons et ils s'appliquent à les couper d'un seul coup de leur large « takouba ».

CHAPITRE XI

Mort, — Enterrement, — Tombeaux

Si la mort (« tamettant » ⵜⴰⵎⴰⵜⵜⴰⵏⵜ) a lieu près d'un « ar'erem » (village), la mise en terre est faite au cimetière. Sinon, le défunt est enterré là où il est mort.

Le mort est lavé à l'eau chaude, suivant la coutume musulmane, et revêtu de son linceul « tifit » ⵜⵉⴼⵉⵜ. Des tolbas viennent dire les prières des morts. La tombe, « az'ekka » ⴰⵣⴻⵇⵇⴰ, pluriel « iz'ekouan » ⵉⵣⴻⵇⵇⴰⵏ, est creusée. La fosse

a comme largeur un empan et quatre doigts, car, comme chez tous les musulmans, le mort est couché sur le côté droit, le visage tourné vers la « Quibla » (direction de La Mecque). Comme profondeur, 60 à 70 centimètres seulement. On recouvre à l'aide de pierres plates, cimentées avec de l'argile mouillée. On place les témoins (« chouahed » en arabe, « ihalissen » ⵉ ⵀ ⵍ ⵙ en tamaheq), c'est-à-dire des pierres debout : une à la tête, une aux pieds, si c'est un homme ; une à la tête, deux aux pieds, si c'est une femme, parallèlement ou perpendiculairement au sens de la tombe, suivant que c'est un homme ou une femme.

Autour de la tombe, on fait ensuite un entourage en pierres, avec une ouverture pour l'entrée et la sortie, et vers l'Est, à l'opposé de la porte, l'emplacement pour la prière, suivant le le schéma suivant :

SCHÉMA

Cliché Dautreville

TOMBE TARGUIE DANS L'OUED TEDEQQIRT (IMMIDIR)

La formule de condoléances employée est la suivante : « iha ner' irah yalla ierhak », qui correspond à l'arabe الله يخلف علينا وعليك et qui signifie : « *Que Dieu compense la perte que vous et nous avons éprouvée* ».

Le visiteur fait le tour de la tombe, en disant « keï irkhem yalla ». *Que Dieu te fasse miséricorde !* fait sa prière et s'en va.

Un repas de funérailles est donné pour les tolbas et les pauvres.

CHAPITRE XII

Deuil

Le deuil, « oudhouf » ⵄⴹⵓⴼ, ne présente pas, pour l'homme, de particularité bien saillante.

En principe, l'homme doit rester enfermé dans sa tente pendant trois jours.

La veuve prend le deuil et le porte pendant quatre mois et dix jours. Elle doit se cacher les cheveux avec un voile noir et ne pas les peigner pendant la durée de son deuil ; enfermer ses pieds dans des chaussures montantes, au lieu des sandales habituelles ; soustraire ses mains aux regards ou n'en montrer que l'extrémité, bref, comme dans « Miss Helyett » :

Rien montrer de ces charmes
Qui font prendre les armes
Au perfide malin.

A la fin du deuil, les femmes du campement emmènent la veuve *voir le lever du soleil* ; on tient le Coran ouvert devant elle et *on lui fait voir du sel*. Au retour, elle peut s'habiller, comme par le passé, se faire belle. Une collecte est faite à son profit.

CHAPITRE XIII

Héritage, — Succession

L'héritage « takasit » ⵜⴰⴽⴰⵙⵉⵜ, (du verbe « ekkous », hériter) est de deux sortes : l'héritage politique, si je puis m'exprimer ainsi, et l'héritage privé.

Le premier est le droit au commandement et à la perception de la « tioussé » ou tribut des « imr'ad ». Il se transmet suivant les lois d'hérédité dont nous parlerons plus loin

Quant à l'héritage privé, il est recueilli par les héritiers naturels, suivant les lois du droit musulman, c'est-à-dire que le fils a droit à une part double de celle de la fille. On estime les animaux laissés en succession et on en fait des parts, suivant cette estimation. Ces parts sont ensuite tirées au sort.

CHAPITRE XIV

L'Habitat, — La Tente

Toutes les tentes des Touareg de la confédération du Ahaggar sont faites en peaux, « ilmaouen » ⵉⵍⵎⴰⵡⴰⵏ, de chèvres ou de moutons, tannées et cousues ensemble. L'assemblage de ces peaux forme le velum, la partie essentielle de la tente, et s'appelle « ehakit » ⵜⴰϵⴰⴽⵉⵜ.

La tente est supportée par une poutre centrale et maîtresse appelée « tamankaït » ⵜⴰⵎⴰⵏⴽⴰⵢⵜ.

Une perche, « idjem » ⵉⴷϳⴻⵎ, est placée à l'entrée de la tente et flanquée à droite et à gauche des perches dites « madar'en » ⵉⵎⴰⴷⴰⵔⴰⵏ.

D'autres perches servent à soulever les bords: ce sont les « tissedass » ⵙ ⵔ ⵙ ⵜ. Les petits piquets qui fixent la tente au sol s'appellent les « tissetitaï » ⵣ ⵜ ⵜ ⵙ ⵜ. Quelquefois, on se sert aussi d'arcs appelés « adjedjou » ⵗ ⵟ ⵟ, pluriel « idjedjan » ⵍ ⵟ ⵟ.

La tente est entourée par des nattes en « afezzou » ⵗ ⵀ ⵊ (Panicum turgidum. Graminées), appelées « asabar » ⵇ ⵎ ⵙ, pluriel « isebran » ⵍ ⵇ ⵎ ⵙ, qu'on recule le jour et qu'on rapproche la nuit, pour fermer la tente.

Cliché Dautheville
CAMPEMENT TARGUI A TAZEROUK

On trouve dans la tente : d'abord tout ce qui a trait à l'eau, c'est-à-dire des outres, « abeïor' » ⵗ ⵣ ⵎ, pluriel « ibiyar' » ⵗ ⵣ ⵎ, suspendues à des piquets fourchus, « tidjettaouin » ⵍ ⵗ ⵟ ⵜ. On les remplit à l'aide d'un entonnoir, « asegueffi » ⵣ ⵊ ⵅ ⵙ, pluriel « isegueffa » ⴰ ⵊ ⵅ ⵙ. Pour abreuver les chameaux, les Touareg se servent d'auges en peau, maintenues dans leur partie supérieure par un cerceau, et qu'ils appellent « tafaraout » ⵜ ⵗ ⵇ ⵊ ⵜ, pluriel « tiferouin » ⵍ ⵗ ⵇ ⵊ ⵜ. Ces auges leur servent aussi pour la cueillette des graines du « toullouit » (Arthraterum pungens, Graminées) ou de « l'afezzou » (Panicum turgidum, Graminées).

Pour le lait et le beurre, ils ont: l'outre à lait, « tanouart » ⵙ ⵗ ⵍ ⵜ, pluriel « tinouarin » ⵍ ⵇ ⵗ ⵍ ⵜ ; une sorte de gargoulette, faite avec une courge évidée et appelée « az'enou » ⵗ ⵍ ⵀ. Pour puiser le lait, le partager ou le verser, ils se servent d'un vase en bois à une anse appelé « asoukal » ⵄ ⵔ ⵙ, Pour conserver et transporter le beurre fondu, « oudi », ils ont des outres de plusieurs formes: la plus commune est celle appelée « tahattint » ⵟ ⵜ ⵖ ⵜ, mais ils emploient aussi quelquefois la peau d'une cuisse de chameau tannée.

Pour faire têter les jeunes chamelons, les agneaux, ils utilisent une sorte de biberon en bois, affectant la forme d'un quart muni d'une canule. Cet ustensile s'appelle « ar'alala » ⵔ ⵍ ⵍ ⵄ.

Comme vaisselle, on trouve dans la tente des bols en bois de toutes dimensions appelés « akous » ⴰ ⴽ ⵙ, pluriel « ikassen » ⵉ ⴽ ⵙ; — de grands plats en bois, « tar'elalt » ⵜ ⵍ ⵄ ⵜ; — des plats plus petits servant d'assiettes appelés « tar'ehout » ⵜ ⵄ ⵀ ⵜ, pluriel « tireha » ⵜ ⵉ ⵄ ⵜ. Pour puiser le lait, la bouillie, les Touareg se servent d'une grande cuiller à pot, « temoulat » ⵜ ⵎ ⵓ ⵜ, pluriel « timoulatin » ⵜ ⵎ ⵓ ⵜ, et pour manger, ils ont des cuillers en bois ordinaires appelées « tesoukalt » ⵜ ⵙ ⴽ ⵜ, pluriel « tsoukaline » ⵜ ⵙ ⴽ ⵜ.

Pour séparer les graines du « toulloult » et de « l'afezzou », de leur enveloppe ils se servent de petits plateaux, en afezzou, appelés « tissiit » ⵜ ⵙ ⵜ, pluriel « tissiin » ⵜ ⵙ ⵜ.

Cliché Dauthevielle

TENTE D'UN TEDJEHE-MELLET A AM'RA (TIFEDEST NOIRE)

Ils emploient aussi beaucoup le mortier en bois, « akabar » ⴰ ⴽ ⴱ, avec son pilon, « ihar'en » ⵉ ⵀ ⵄ.

Enfin, ils ont des sacs en peau pour serrer les dattes ou les grains et qu'ils appellent « adjera » ⴰ ⵊ ⵔ, pluriel « idjerouen » ⵉ ⵊ ⵔ.

Tous les ustensiles qui précèdent sont fabriqués avec du bois de « teborak » (Balanites aegyptiaca. Simaroubacées) et d'abser' ou « tamat » (Acacia arabica).

C'est l'âne qui transporte les outres du puits à la tente et on lui met sur le dos un bât, fabriqué avec des bois recourbés et liés ensemble, appelé « eroukou ».

N'oublions pas la selle du Targui, « terik », et si le maître de la tente est à son aise, la selle de la femme, « tekhaouit ».

La tente est partagée en deux : un côté pour l'homme et l'autre, pour la femme. Du côté de l'homme, se trouvent sa selle, ses armes et les objets qui servent à la nourriture. Du côté de la femme se trouvent sa selle, son « amz'ad » et les ustensiles de cuisine.

La coutume veut que l'homme choisisse pour son côté *la partie Est* de la tente et la femme, *la partie Ouest*.

Un groupe de tentes s'appelle « amezar' » ⵉⵣⵔ ; — Une seule tente, « ehan » ⵍ ⵀⴰⵏ, pluriel « ehanan » ⵏ ⵀⴰⵏ.

CHAPITRE XV

Nourriture

Le repas principal a lieu à midi et s'appelle « tarout » ⵜⴰⵔⵓⵜ. Le soir, le Targui se contente généralement de lait, « akh », frais (akh oua kefaïen ⵍ ⵇ ⵅ ⵓ ⴽⴼⴰⵢⵏ) ou aigre (« akh iezza » ⵎ ⵉⵣⵣⴰ), à l'heure où les chamelles, les brebis ou les chèvres rentrent du pâturage.

Le fond de la nourriture des Touareg du Ahaggar est constitué par le bechna, « inelli » (sorgho à graines blanches, Graminées), les dattes, « teïni », et le lait, « akh ».

Mais leur pays leur fournit de nombreuses ressources qu'ils n'ont garde de négliger, surtout les pauvres, les « tileqqiouin » ⵜⵍⴻⴽⴽⵉⵡⵉⵏ, qui forment la majorité.

Tous les « imr'ad » s'en vont faire la cueillette des graines du « toulloult » et de l'afezzou ». Femmes, enfants, jeunes gens, nègres et négresses s'en vont dans les oueds faire la récolte, qui a lieu, pour le « toulloult », de mai à juin, et pour « l'afezzou », de juillet à fin septembre.

Généralement, avant la récolte, plusieurs oueds sont mis en interdit et les chameaux n'y sont pas conduits jusqu'à ce que la récolte soit terminée.

Les provisions sont faites et enfermées dans des sacs en peau. Les graines ayant séché, il suffit de les mettre dans des petits plateaux en « afezzou », dits « tissiin » qu'on secoue et l'enveloppe se détache et reste au-dessus. Les graines sont réduites en poudre et on en fait une sorte de bouillie avec de l'eau ou du beurre.

Les Touareg aiment beaucoup aussi les « tikamarin » ⵜⵉⴽⴰⵎⴰⵔⵉⵏ, fromages durs comme du bois qu'ils rapportent de l'Aïr. Ils les pilent dans le mortier et ils les mélangent à leur nourriture.

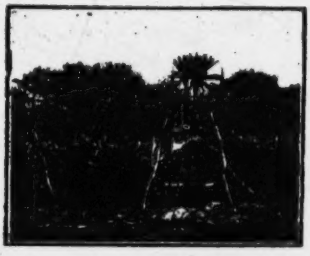

Cliché Dautheville

IDELÈS (KOUDIA)

Ils mangent très rarement de la viande, excepté celle du gibier qu'ils peuvent tuer à la chasse : gazelles, mouflons, antilopes. Mais souvent, ils préfèrent faire boucaner ce gibier pour aller le vendre au Tidikelt.

Les nobles se nourrissent mieux, du moins ceux qui sont aisés. Au Ahaggar, notamment, ils possèdent des terrains de culture dans les « ar'erems » (villages), où ils font cultiver du blé, « ired », de l'orge, « timzin », et du bechna, « inelli » ; mais ordinairement, ils vendent leur blé et leur orge aux indigènes du Tidikelt et ils se contentent du bechna qu'ils aiment beaucoup. Ils prétendent que le bechna est moins échauffant pour l'estomac que le blé ou l'orge.

Les riches se paient le luxe de boire du thé ; mais le thé et le sucre sont très chers et ils n'en abusent pas. Par contre, ils n'hésitent pas à en mendier sans vergogne.

Quand l'année est mauvaise, tout est bon aux pauvres pour assurer leur subsistance. On les voit ces années-là manger du

« berdi » ou « taheli », (Typha angustifolia. Typhacées) ; les graines pilées des caroubes de « talhas » ou gommiers, qu'ils appellent « tahaha » ⁘ ; du « tanékfaït » (Diplotaxis Duveyrierana. Crucifères) ; les fruits du « teborak » (Balanites Ægyptiaca) qu'ils font macérer pour en enlever l'amertume, et même les feuilles de l'« aremmas » (Atriplex Halimus. Salsolacées) qu'ils font bouillir.

Cliché Dautreville

ARBRES DITS « AHATÉS » (ACACIA ALBIDA) AUX TILLEMAS DE L'OUED TESSIT (KOUDIA)

Bref, la nature leur réserve des ressources alimentaires qui permettent, même aux plus pauvres, de ne pas mourir de faim.

Les lois de l'hospitalité, « amedjărou », sont observées, comme chez tous les musulmans. L'hôte, « amadjar », est toujours bien accueilli.

CHAPITRE XVI

Hygiène. — Maladies

On sait que les Touareg ont horreur de l'eau. Ils ne se lavent pas, sous prétexte que cela les rendrait malades, mais c'est surtout parce qu'ils sont très frileux. Pour faire leurs prières, ils ne se livrent pas aux ablutions prescrites, même quand ils sont chez eux et quand ils ont de l'eau à leur disposition. Ils se contentent du « taïmoum » (simulacre de l'ablution avec du sable) qu'ils prononcent « ettamine ». L'amenokal Moussa ag

Amastane est le seul Targui que j'ai vu faisant ses ablutions avec de l'eau.

Cela tient sans doute aussi à ce que les Touareg aiment à conserver sur la peau la teinte de l'indigo « sedjeni » ⵙⵉⵜⵙ, résultat du port de la « chegga » ou cotonnade bleue qui déteint beaucoup et dont sont faits leurs vêtements. Ils prétendent que cette teinture bleue est excellente pour la santé. Comme au Tidikelt, un effet blanc n'est beau à porter que lorsqu'il a été suffisamment teint en bleu par le contact avec la « chegga ».

Les Touareg recherchent nos médicaments, « asafar » ⵓⵙⴰⴼⴰⵔ, pluriel « isefran », ⵉⵙⴼⵔⴰⵏ, et ils croient en leur efficacité. Cela tient aussi à ce qu'ils leur sont délivrés gratuitement, car le Targui, en toutes choses, n'aime pas délier les cordons de sa bourse et il ne cesse de mendier tout ce qu'il voit et qu'il espère avoir pour rien.

Cliché Dautheville

LE DOCTEUR DAUTHEVILLE DANS L'OUED ABEZZOU (TIBESTI BLANCHE)

Quoiqu'il en soit, il est bon de constater qu'il vient très volontiers se faire soigner par nous. Un médecin français serait certainement très bien accueilli par les Touareg.

Les maladies les plus fréquentes chez eux sont : la fièvre, « tazzaq ... ⵜⴰⵣⵣⴰⵇ + ; la blennhoragie, « talaoaït » ; les rhumatismes, « tessemdhi » ⵜⵙⵎⴷⵀⵉ et les maux de tête, « tekmoun-ir'ef » ⵜⴽⵎⵓⵏⵉⵔⵖⴼ.

CHAPITRE XVII

Les nègres et les négresses

Il n'y a pas de tente de targui qui n'ait au moins son nègre et sa négresse. Les razzias fréquentes que les Ahaggar ont faites au Niger et au Soudan leur ont procuré tous les esclaves qu'ils ont.

Ils se livraient beaucoup à la traite des nègres, qui leur rapportait de beaux bénéfices, puisqu'ils n'avaient eu qu'à enlever les nègres, sans bourse délier.

La conquête du Soudan et des Oasis sahariennes leur a porté un coup terrible à ce point de vue. En outre, avec la pacification progressive de leur territoire et de celui des tribus voisines qui ont fait leur soumission, ils devront renoncer bientôt à tout espoir de razzias nouvelles et l'on peut dire que la traite des nègres sera, sinon totalement enrayée, du moins considérablement diminuée.

Les nègres et négresses sont bien traités par les Touareg qui ne leur imposent pas de travaux fatigants. Les nègres s'occupent surtout des troupeaux qu'ils mènent au pâturage et à l'abreuvoir. Les négresses s'occupent de la cuisine ; elles vont à l'eau et soignent les enfants.

Nègres et négresses font aussi la récolte des graines du « toulloult » et de l' « afezzou », mais c'est plutôt une distraction qu'un travail, car tout le monde y participe avec eux, par bandes joyeuses.

Beaucoup de nègres finissent par devenir les hommes de confiance de leurs maîtres qui les chargent de conduire des caravanes ou même de missions de confiance. Ainsi, l'amenokal Moussa a un nègre de confiance, Chernach, qu'il estime beaucoup, car, dit-il, « je sais que cet homme se ferait tuer pour moi ». Aussi, lui a-t-il donné un fusil, une lance et un sabre.

Ces nègres-là sont très heureux et ils peuvent se considérer comme affranchis.

Du reste, rares sont les nègres qui ne sont pas armés par leurs maîtres de la « tar'da » (lance avec manche en bois) et de

TOUAREG ABREUVANT LEURS MOUTONS AU PUITS DE TIN ZAOUATEN

la « takouba » (sabre), dont ils sont très fiers. Les meilleurs sont emmenés en rezzou, et il paraît qu'ils se conduisent très bien au combat.

Quant aux négresses, s'il y en a qui se bornent à vaquer aux soins du ménage et de la tente, il y en a d'autres, en assez grand nombre, qui sont élevées à la dignité de concubines. Le Targui noble préfère partager sa couche avec une négresse que de se marier avec une « tamr'idt » (serve). Il se marie tard, et lorsqu'il s'y décide, il recherche surtout une femme qui, par sa

naissance, donnera à ses enfants des droits futurs au commandement. La négresse en profite.

Les nègres et négresses ne sont, en général, pas maltraités par les Touareg, et, du reste, lorsque le cas se produit, ils savent se servir de la curieuse coutume suivante, en usage chez les Touareg :

Lorsqu'un esclave, nègre ou négresse, se trouve trop malheureux chez son maître et désire devenir l'esclave d'un autre maître, il va fendre l'oreille d'un enfant, d'un cheval, ou couper le jarret d'un mehari, bref, abîmer toute autre chose précieuse appartenant au maître qu'il désire avoir ; puis, il reste là auprès de son ouvrage. Naturellement, en dédommagement du préjudice causé, le nègre est donné en toute propriété au maître lésé. Il peut y avoir contestation, s'il y a eu connivence entre l'esclave et le maître qu'il désire avoir et, dans ce cas, le serment est déféré et la cause portée devant un marabout ou un cadhi.

Ainsi, la négresse Tenoufek, appartenant à Semana, sœur de Bika ag Moumou, des Kel Ahnet, avait été fendre l'oreille d'une jument appartenant à Sidi ag Keradji, l'amenokal des Taïtoq et Kel Ahnet. En dédommagement, la négresse fut donnée à Sidi, chez qui elle est encore.

Autre exemple : Le nègre d'El Biodh ould Settafi, des Settaf, avait coupé le jarret à deux chameaux appartenant à Ibedi ag Bassi, des Ir'echoumen. En dédommagement, El Biodh dut donner à Ibedi le nègre, plus un chameau.

CHAPITRE XVIII

Habillement, — Le voile

Les Touareg sont d'une coquetterie extrême. Ils adorent les beaux vêtements et ne manquent pas de se mettre sur le dos ce qu'ils ont de mieux dans leur garde-robe, chaque fois que l'occasion s'en présente.

Plus ils peuvent mettre de vêtements les uns sur les autres, mieux cela vaudra ; et même en plein été, si le Targui a un burnous en drap, il n'hésitera pas à le mettre sur ses épaules, s'il doit assister à un palabre ou se présenter à un chef, dût-il en souffrir.

Leurs vêtements sont presque tous faits avec de la cotonnade bleu foncé, « tchoqqit » ⵜ…ⴳⵜ (mot qui paraît être une altération du mot « chegga », employé par les Arabes).

La cotonnade blanche est peu en faveur et n'est portée que par ceux qui n'ont pas les moyens de se payer de la cotonnade bleu foncé, qui paraît noire et leur donne, de loin, quand ils sont en groupe, une vague ressemblance avec des corbeaux.

Leur costume se compose :

De la « takarbast » ⵜⴽⵔⴱⴰⵙⵜ, gandoura sans manches, fendue sur les côtés et cousue seulement dans le bas, de sorte que lorsqu'ils relèvent sur l'épaule les pans qui retombent jusqu'aux poignets, on leur voit à nu toute la poitrine, par l'ouverture ;

Du « karteba » ⵜⴽⵔⵜⴱⴰ, pantalon à la hussarde, ou bouffant comme le « seroual » arabe, étroit à la cheville ;

De la « takammist » ⵜⴰⴽⴰⵎⵎⵉⵙⵜ, gandoura à grandes manches pagode avec, sur le côté gauche de la poitrine, une grande poche, « el hib » ⵍⵃⵉⴱ. La « takammist » qui se fait le plus souvent avec une cotonnade à petits carreaux bleus

et blancs ou à raies bleu foncé et mauve, est ornementée sur les épaules de broderies blanches. Ce vêtement coûte cher et n'est porté que par les Touareg à l'aise ;

D'un « abrour' » ⵉ ⵔ ⵓ, haïk en laine acheté au Tidikelt ou au Touat et porté l'hiver seulement ;

Du « tidjelmoust » ⵜ ⵊ ⵍ ⵎ ⵙ ⵜ, ou voile. Le voile est formé d'une seule bande de cotonnade bleu foncé ou noire. Pour le mettre, on place l'extrémité sur le sommet de la tête, puis on le fait tourner d'abord en bas, pour cacher la partie inférieure du visage. On le ramène ensuite vers le haut, pour cacher la partie supérieure de la figure et l'on entoure la tête avec le restant de la bande pour la fixer.

La partie supérieure du voile s'appelle « amaoual-oua-n-afella » ; la partie inférieure, « amaoual-oua-n-aris ». Le sommet de la tête reste découvert, pour laisser sortir les cheveux qui sont nattés en petites tresses ou coupés en forme de crêtes de coq ou tout simplement coupés ras. La partie du voile qui recouvre la nuque s'appelle « adjedellehouf ».

Le voile mis, on serre le front avec une étoffe blanche ou de couleur, « asaded » ⴰ ⴰ ⵙ, et pour être coquet, on peut y ajouter un ruban ou une étoffe de couleur vive, « itelli » ⵜ ⵍ ⵍ.

Les jeunes gens ont importé depuis quelque temps une mode qu'ils ont empruntée aux Kel Fedé de l'Aïr, et qui consiste en une sorte de diadème, ayant la forme suivante :

Il se pose sur le front et il est recouvert et caché par le voile, qui le retient.

Ce diadème, qui s'appelle « tadebanat » ⵜ ⴷ ⴱ ⵏ ⵜ, ne plaît pas au parti « vieux targui » qui ne l'a pas adopté. Sidi ag

Keradji me disait qu'il préférait l'ancienne mode qui consistait à glisser sous « l'assaded » des amulettes enfermées dans des plaques d'argent, appelées « tira-n-azerouf ». Mais le parti « jeune targui » n'est pas de cet avis et trouve que la nouvelle mode ne manque pas d'élégance.

Quelquefois, ils entrecroisent une ceinture blanche sur la poitrine, « tirezzemine » ⵉ ⵊ ⵌ ⵔ ⵣ.

Enfin, ils portent en sautoir de grosses cordes en soie ou en laine tressée, rouges ou vertes, qu'ils appellent « el mejdoud » et qui servent à suspendre, soit un Coran, soit un livre où il est question de pratiques cabalistiques, soit des amulettes.

Les amulettes (tous en ont) se portent dans le dos ou sur la poitrine. Elles sont enfermées dans une gaîne en cuir ou en métal. J'ai vu un Targui qui en avait une vingtaine qu'il portait, réunies ensemble, sur la poitrine.

Enfin, ils sont chaussés des larges sandales plates de l'Aïr « ir'atimen » ⵉ ⵊ ⵣ ⵗ, ou de sandales en peau, fabriquées sur place et appelées « imerkeden » ⵉ ⵎ ⵛ ⵔ ⵊ.

N'oublions pas le bracelet de bras « ahbedj » ⵄ ⵀ ⵗ pluriel « ihebdjan » ⵉ ⵜ ⵀ ⵗ, en serpentine, qui, disent-ils, donne plus de force au biceps, quand on assène un coup.

Dans les réunions un peu importantes, dans les palabres, les plus riches arrivent revêtus de burnous achetés à R'at et ornementés sur les épaules de broderies en argent d'un joli effet. Quelquefois aussi, il arrive que, si le burnous n'a pas de broderies, le propriétaire préfère le porter à l'envers ! pour laisser voir les doublures en soie jaune et verte qui ornent le bord et le coin inférieur du burnous. Où la coquetterie va-t-elle se nicher ?

Le burnous n'est pas endossé, mais simplement posé sur les épaules.

Quelques Touareg pauvres sont habillés avec des vêtements en peau tannée.

Le costume de la femme se compose principalement :

D'une sorte de jupe, dite « asedjebes » ;
D'une chemise à manches « takammist » ;
D'un haïk en laine « abrour' » ;
Et du voile placé sur la tête « ikerhi ».
Suivant leur fortune, elles portent les bijoux suivants :
Des bracelets en argent, « ihebdjan-oui-n-azerouf » ;
— en verre, « tahouka », pluriel « tahoukaouin » ;
— en verroterie « denguela », plur. « denguelaten » ;
— en cornes de chèvres ou de gazelles, faits de deux moitiés qu'on emboîte l'une dans l'autre avec du cuivre et qui s'appellent « iouakane » ;
Des boucles d'oreilles, en forme de grands anneaux « tizabbatine » ;
Des bagues « tisseq », pluriel « tisser'ine ».
Elles portent aussi, comme les hommes, des amulettes « tira ».
Enfin, l'été, elles se coiffent toutes de grands chapeaux-parasols (medols, en arabe) qu'elles ornent quelquefois de laine rouge et qui s'appellent « tili » (ombre).

Du voile. — D'où vient cet usage du voile chez les Touareg ? Les intéressés eux-mêmes l'ignorent.

Sidi ag Keradji m'en a fourni, cependant, une explication qui n'a aucune valeur, mais qui démontre la manie qu'ont les Touareg de vouloir se donner une origine arabe. Voici son histoire :

« Le Prophète Mohammed, à la prise de la Mecque, était » monté sur une « cidah » (femelle du mehari). Il s'était enve- » loppé la tête avec son « ihram » (vêtement particulier du » pélerin qui entre sur le territoire sacré de la Mecque). C'est » depuis ce temps que les Touareg portent le voile ».

Ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage est très ancien, puisque les auteurs arabes ont désigné depuis plusieurs siècles

les Touareg sous le nom d' « Ahl-el-Litham » ou « Gens au voile ».

Ont-ils adopté cette coutume par raison d'utilité, pour protéger leur vue de l'éclat des rayons solaires et pour garantir leurs yeux de la poussière qui s'élève des sables ? A cette question, ils répondent négativement. C'est surtout, disent-ils, une question de pudeur, de dignité. Un Targui ne doit jamais montrer sa bouche, la porte par laquelle on introduit la nourriture dans le corps. C'est honteux. Même la nuit, il ne se débarrasse pas de son voile. Quand il se présente dans un campement étranger à sa tribu, il doit abaisser complétement son voile sur les yeux pour ne pas être soupçonné de venir chercher à séduire. Dans les assemblées, il se voile aussi complétement, peut-être pour mieux dissimuler ses impressions.

C'est probablement à cause de cet usage que le Targui se rase les moustaches et il trouve bizarre que nous les portions. Par contre, il porte la barbe entière.

CHAPITRE XIX

La Selle de Femme

Je crois bon de donner ci-dessous la description de la selle de mehari, si originale, de la femme Targuie.

J'ai eu l'occasion d'en voir une dont j'ai pu prendre un croquis.

(Voir la planche ci-contre)

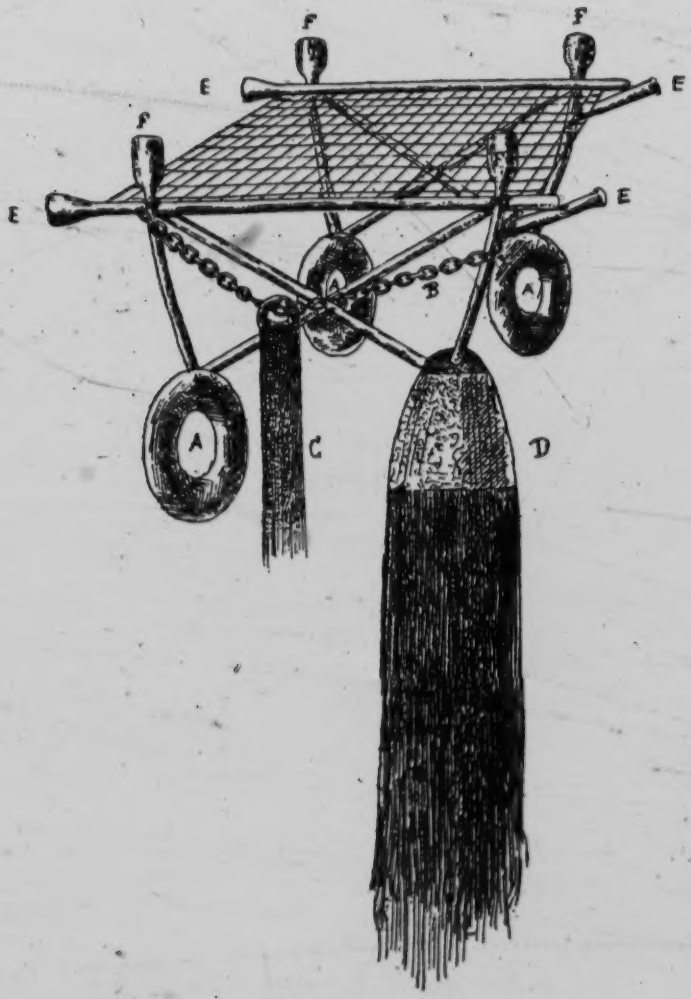

SELLE DE FEMME TARGUIE

(Dessiné par le Caporal Malroux)

Il paraît que beaucoup d'autres selles sont plus jolies, avec des bois coloriés, et la belle Dassine éprouva, dit-on, un chagrin sensible lorsqu'elle apprit qu'une belle selle lui appartenant avait été razziée par un des contre-rezzous du début de notre installation aux Oasis.

La selle de femme, qui ressemble un peu à une chaise à porteurs, se place au-dessus de la bosse du mehari, sans la toucher. Elle comprend comme parties essentielles : un siège rectangulaire, à mailles entrecroisées, porté par quatre montants auxquels sont fixés quatre coussins, vides au milieu, qui reposent, deux de chaque côté, sur les flancs du mehari. Ces coussins *A* s'appellent « afelledoud » ⵓⵡⵉⵍⵜ, pluriel « ifelledad » ⵉⵡⵉⵍⵜⵏ.

Les montants sont fixés entre eux par deux barres transversales, de chaque côté.

Une chaîne à anneaux en fer *B* appelée « imetredj » ⵉⵎⵜⵔⴷⵊ, fait le tour de la selle et vient passer dans l'anneau de la sangle *C* qui s'appelle « ahif » ⴰⵃⵉⴼ.

Au montant du coussinet arrière, qui est caché dans le dessin, est accroché un ornement brodé, laissant pendre des lanières en cuir colorié ou en laine. Cet ornement *D* s'appelle « tegarsim » ⵜⴳⴰⵔⵙⵉⵎ.

Prolongeant le siège, 4 petits montants *E*, un à chaque coin. Enfin, 4 autres petits montants *F* perpendiculaires au siège.

Pour monter, le chameau étant agenouillé, la femme, prenant en main la bride, s'asseoit sur le garrot nu et libre de l'animal (à l'emplacement où porte la selle d'homme) et, dans cette position, les jambes sur le cou du mehari, elle le fait lever. La bête étant debout, la femme met les deux mains sur les 2 petits montants *E* du devant de la selle et, par un petit rétablissement, elle s'asseoit en selle, les jambes pendantes sur le garrot de l'animal.

On recouvre généralement le dessus de la selle avec un

haïk qui est attaché aux 4 montants perpendiculaires *F*, de sorte que la femme se trouve assise dans une espèce de hamac.

Cette selle s'appelle « tekhaouit » ⵜⴽⵀⴰⵡⵉⵜ. La selle de de luxe, plus ornementée, s'appelle « araguen » ⵉ ⵅ ⵔ.

CHAPITRE XX

Instruction

On ne peut pas dire que la connaissance de la lecture et de l'écriture des « tifinar's » ou caractères de la langue « tamaheq » soit une preuve d'instruction, car cette connaissance n'a pas une utilité bien pratique.

Les Touareg se servent très peu des caractères de leur langue et ils les emploient surtout pour de petites inscriptions sans grande valeur (du genre de celle que nous verrons plus loin), sur les rochers ou à l'intérieur des bracelets de bras.

Quand ils ont des lettres à écrire, ils les font écrire en arabe, car ils craindraient trop, avec raison, d'être mal compris, s'ils les écrivaient en « tifinar's ». En effet, par suite du manque de voyelles, on devine les « tifinar's », plutôt qu'on ne les lit, et ce système d'écriture est resté bien primitif.

Cependant, parmi les Touareg du Ahaggar, quelques-uns savent lire et écrire l'arabe, surtout les Issoqqamaren qui presque tous comprennent l'arabe, à cause de leurs relations fréquentes avec le Tidikelt, où ils ont dû habiter longtemps (1). Il en est de même pour les Taïtoq et les Kel Ahnet dont beaucoup parlent l'arabe.

---

(1) Voir l'Historique.

La connaissance des « tifinar's » est plutôt une distraction pour les Touareg qu'une étude utile. Ils aiment bien essayer de déchiffrer des inscriptions ou vous indiquer, sur le sable, l'orthographe exacte d'un mot.

L'AMENOKAL SIDI AG KERADJI
LISANT LA SUSCRIPTION D'UNE LETTRE A LUI ADRESSÉE

Ils n'ont pas de chiffres et ils ne se servent pas des chiffres arabes. Ils préfèrent faire des trous dans le sable et ils arrivent, par ce procédé un peu long à compter tout de même. Du reste, le Targui ne peut parler cinq minutes sans accentuer son discours de points ou de traits sur le sable. Si on lui demande : « Combien de jours de marche y a-t-il entre tel point et tel autre ? » il ne pourra pas répondre un chiffre quelconque sans marquer sur le sol autant de points qu'il y a de jours dans sa réponse.

Un Targui qu'on fait asseoir à terre sur une couverture soulève, dès qu'il commence à causer, les bords de la couver-

ture pour se livrer à son occupation favorite. Certainement, s'il était transporté en France, dans un appartement bien ciré, il serait très malheureux et il demanderait vite du sable ou de la terre pour pouvoir y tracer ses points et ses traits.

Mais cette habitude a son utilité quand on désire avoir une idée du chemin que l'on va avoir à parcourir. Le Targui, qui possède, comme tous les nomades, un sentiment très juste de l'orientation, vous dessinera sur le sable un plan sommaire de la route à suivre, avec les oueds et les accidents de terrain qu'on rencontrera.

Les Touareg n'ont pas de mots dans leur langue pour désigner les jours de la semaine. Ceux qu'ils emploient ont été empruntés à l'arabe et altérés.

Par contre, ils ont conservé, pour leurs mois, certains noms bien « tamaheq », tandis que d'autres sont certainement tirés de l'arabe. Ainsi :

1° « Tamessedek « correspondant à Moharrem et qui paraît tiré de l'arabe « sedeq » صدق « faire l'aumône ». Ils disent que ce nom signifie « zekkat » زكاة ou « aumône légale » ;

2° « Talilt tassettafet » (correspondant à Safar). C'est « le mois noir ». Voici pourquoi ce mois aurait été appelé ainsi : « Sidna Slimane (Salomon) commandait aux génies et aux » démons. Un jour qu'il était debout, appuyé sur un bâton, » les « djinns » (génies) dirent au termite d'aller ronger le bas » du bâton. Le termite s'acquitta si bien de sa tâche que le bâton » se cassa par la base et que le pauvre Salomon s'écroula, les » quatre fers en l'air et se tua dans sa chute. Sa mort fut le » signal de la liberté pour les génies et les démons qui se » répandirent dans le monde, précisément dans ce mois-là qui » fut depuis appelé « le mois noir » ;

3° « Talilt tarer'ert », c'est-à-dire « le mois jaune » (correspondant à Rebiâ el Ouel ou Mouloud, mois de la naissance du Prophète), ainsi nommé parce que, disent-ils, il est illuminé, منوّر, par la naissance du Prophète.

4° « Aouhim oua izzaren », c'est-à-dire « le premier Aouhim », (correspondant à Rebiâ tsani). Aouhim signifie « faon de gazelle ». C'est aussi le nom d'une étoile.

5° « Aouhim oua ilkamen », c'est-à-dire l' « aouhim suivant », (correspondant à Djoumada el Oula).

6° « Sarat » (correspondant à Djoumada tsania). Les Touareg n'ont pu me donner aucune explication au sujet de ce nom.

7° « Tin tineslimine », c'est-à-dire « le mois des marabouts », (correspondant à Redjeb). Du temps de la doctrine kharedjite, le Ramadhan avait été reporté au mois de Redjeb, et l'on sait que les Touareg avaient épousé cette doctrine (1).

8° « Amezzehel », c'est-à-dire « celui qui court », (de la racine « zehel », courir), ainsi nommé parce qu'il n'a que 29 jours et qu'il prévient de l'arrivée du Ramadhan. Il correspond à Chaâbane.

9° « Azzoum », c'est-à-dire « le jeûne » (correspondant au mois de Ramadhan), nom tiré du mot arabe الصوم « essoum », le jeûne.

10° « Tessessi », c'est-à-dire « action de boire » ou « libations », parce qu'on peut boire après le jeûne. Il correspond à Choual, mois pendant lequel a lieu la fête dite « Aïd Ser'ir ».

11° « Djer mouhaden », c'est-à-dire « entre les prières », parce qu'il arrive entre les fêtes. Il correspond à Dou-el-Qaâda.

12° « Tafaski », c'est-à-dire « le sacrifice ». Il correspond à Dou-el-Hidja, dans lequel a lieu la fête dite « Aïd el Kebir », appelée encore par les Arabes « Aïd el Adha » عيد الاضحى ou « fête des sacrifices ».

Il n'existe pas de livre en tamabeq, du moins c'est ce qui m'a été répondu. Cependant, le secrétaire de l'amenokal Moussa

---

(1) Voir *Essai sur l'Histoire de l'Islamisme*, par Dozy.

ag Amastane m'a appris qu'il existe, au Ahaggar, un livre écrit en langue tamaheq, mais avec des caractères arabes, et qui serait la traduction d'un ouvrage de droit dont l'auteur serait Ibn Achir (1).

---

(1) Ce livre est actuellement en la possession du nommé Salakh ag Meguemmed, des Issoqqamaren.

[p. 47]

DEUXIÈME PARTIE

LES TOUAREG DANS LEUR VIE EXTÉRIEURE

CHAPITRE Ier

Nobles et Imr'ad

Duveyrier a si excellemment décrit les caractéristiques qui différencient le noble de l'amr'id (1) que j'estime inutile de revenir après lui sur cette question. Je veux me borner simplement à noter les quelques remarques que j'ai pu faire au cours de mon séjour au milieu des Touareg de la confédération du Ahaggar.

Tout d'abord, ce qui frappe, c'est qu'au bout de peu de temps de contact, on arrive à deviner très facilement si l'on se trouve en présence d'un noble ou d'un amr'id. L'allure, la marche, le port, les traits (lorsque le voile est remonté sur le front), un je ne sais quoi qu'on ne peut exprimer, tout fait supposer, avec raison, que le Targui qui se présente à vous est bien un noble. Et cependant au cours des palabres, les im'rad, dont beaucoup sont riches, arrivent souvent aussi bien habillés que les nobles. Mais leurs traits sont moins fins, leur démarche moins dégagée, leur regard moins assuré, et l'on se dit : c'est un amr'id.

Les Touareg vous diront du reste : « Un amr'id aura beau

---

(1) Les Touareg du Nord, pages 331 à 338.

4: Benhazera MS25 Tuareg

» faire ; il pourra se revêtir de beaux effets, porter de belles » armes, toujours « iamir'ed », c'est-à-dire « il lui manque quel- » que chose », et c'est de ce verbe qu'ils font dériver ce nom d'amr'id, au pluriel imr'ad.

Faut-il penser que les imr'ad sont d'une race moins pure que les nobles, par suite de croisements lointains avec la race nègre ? Le cheikh Ben Djellas déclare que la mère des Issoqqamaren (tribu d'imr'ad du Ahaggar) a été *achetée* par les premiers habitants d'Es-Souk. D'autre part, nous verrons comment les Adjouh-n-Taheli et les Tedjehé-n-Efis sont venus de l'Aïr se placer sous la protection des nobles Kel R'ela et Taïtoq.

Faut-il attribuer simplement les différences constatées à l'état de sujétion, de dépendance dans lequel se trouvent depuis longtemps les imr'ad vis-à-vis des nobles ? Je serais tenté d'admettre cette deuxième hypothèse plus conforme aux données de l'histoire.

Et de ce que j'ai vu et constaté, je ne peux me résoudre à traduire le mot « amr'id » par « serf », mot qui rappelle à notre esprit l'idée du serf attaché à la glèbe et vendu avec le domaine qu'il cultivait ; mais plutôt par « client, homme-lige, tributaire ».

En effet, si l'amr'id paie la « tioussé » ou tribut, au noble ; s'il « lui fait goûter un peu de ce qu'il a », suivant son expression ; s'il est sous la dépendance du noble, il jouit cependant d'une liberté d'allures que ne connaissait pas le serf au moyen âge. Il a droit à la protection du noble, s'il est attaqué, mais il marche et combat avec lui, armé des mêmes armes. En rezzou, il part aussi avec lui et il reçoit sa part de butin, variable suivant les tribus, part qui paraît avoir été fixée, suivant un contrat ancien, en échange de la protection accordée.

Et la preuve la plus convaincante, nous la trouverons dans la nomination de l'amenokal. Les imr'ad y prennent part : ce sont eux qui parlent les premiers, qui déclarent s'ils acceptent le nouvel amenokal, s'ils ont confiance en lui, s'ils s'engagent

à lui payer fidèlement la « tioussé » et celui-ci, de son côté, s'engage à leur donner aide et protection envers et contre tous.

Le noble met son point d'honneur à tenir cette promesse. Ce serait une honte « el r'ar », suivant son expression (d'après le mot arabe « el aâr » العار), que de ne pas venger une insulte faite ou un dommage causé à celui qui lui paie la « tioussé ».

CHAPITRE II

Le Tobol. — L'Hérédité

Du Tobol. — Le « Tobol », à l'origine, était un tambour formé d'une grande calebasse, recouverte d'une peau tendue, que le chef de la tribu faisait résonner pour rassembler ses clients, les prévenir qu'on devait changer de pâturages, etc. C'était l'insigne du commandement.

Duveyrier nous a dit que les sultans Imanan (Cheurfa) avaient confié leurs tobols à une tribu maraboutique, les Ifor'as-oui-n-Tobol. Cet usage s'est maintenu : les chefs nobles se flattent de conserver chez eux des tobols, mais ils ne s'en servent plus.

On dit que les nobles ont accès au tobol, parce qu'un jour ou l'autre, suivant la loi d'hérédité en usage chez les Touareg, eux ou leurs descendants peuvent avoir l'espoir d'obtenir le tobol, c'est-à-dire le droit au commandement.

Au contraire, on dit qu'un noble a perdu ses droits au tobol quand, par une mésalliance, ses enfants ne seront plus de race noble pure, exemple : les Kembiben, les Oulad El Goute, les Oulad Ibra (chez les Kel R'ela du Ahaggar), et ceux-là ne peuvent plus espérer avoir droit au commandement, au tobol. De même, le fils d'un noble et d'une « tamr'idt » (féminin

d'amr'id) est amr'id et perd tous les droits au tobol que son père avait.

De cette première acception, le mot « tobol » a fini par désigner l'ensemble des nobles et des tribus imr'ad répondant à l'appel du tobol et l'on dira, par exemple : « le tobol des Kel R'ela (tribu noble) comprend telles et telles tribus imr'ad » ou bien « telle fraction d'imr'ad fait partie du tobol des Kel R'ela nobles ».

Ce mot « tobol » n'est certainement pas d'origine tamaheq, mais bien arabe. En effet, « Tobol » طبل, en arabe littéraire, signifie : « 1° Tambour ; 2° Timbale ; 3° Tribut, contribution », et pour dire : « Je ne sais quel homme c'est », les premiers Arabes disaient : ما ادري اي الطبل هو « Je ne sais de quel tobol il est » (1).

Je crois donc que cette coutume a été introduite par les premiers Arabes qui, dès le premier siècle de l'hégire, se sont avancés en conquérants dans le pays parcouru par les Touareg, pour les convertir à l'islamisme.

De l'hérédité. — Nous avons vu que l'héritage privé se transmet aux héritiers naturels, d'après les règles du droit musulman. Quant à l'héritage politique, c'est-à-dire le droit au titre de chef de tobol et à la perception de la « tioussé » ou tribut des imr'ad, il se transmet d'après des règles particulières.

Duveyrier nous a appris que ces droits se transmettaient « au fils aîné de la sœur aînée ». Je n'aurais jamais osé m'inscrire en faux contre une affirmation émanant d'une pareille autorité si je n'avais pas acquis la certitude absolue que l'ordre d'hérédité n'est pas précisément celui qu'a indiqué Duveyrier, et cette certitude, j'en apporte les preuves, dans le chapitre intitulé « Généalogie », du 2e livre de cette étude.

Je dirai donc, avec les Touareg : Quand un chef de tobol meurt, c'est :

---

(1) Dictionnaire arabe-français de A. de Biberstein-Kazimirski

1° Son frère qui est appelé à lui succéder (l'aîné de ceux qui restent, s'il en a plusieurs).

2° A défaut, le fils aîné de sa tante maternelle.

3° A défaut, le fils aîné de sa sœur aînée.

Ce dernier ne vient donc qu'en troisième ligne.

C'est l'aïeule, ce sont ses filles qui transmettent à leurs enfants le droit au « tobol ». Actuellement, les Kel R'ela font remonter leurs droits d'hérédité et d'accès au tobol à Kella, leur aïeule, et les Taïtoq à Sakina, contemporaine de Kella et sa parente collatérale.

Le fils suit le tobol de sa mère. Ainsi, si le père appartient au tobol des Kel R'ela, par exemple, et la mère au tobol des Taïtoq, le fils fera partie du tobol de sa mère. C'est ce qui est arrivé pour Sidi ag Keradji, l'amenokal actuel des Taïtoq et Kel Ahnet, dont le père était du tobol des Kel R'ela et la mère du tobol des Taïtoq. Même remarque pour Attici ag Amellal et son frère Anaba, dont le père appartenait au tobol des Tedjehé Mellet, et qui font partie actuellement du tobol des Kel R'ela.

CHAPITRE III

L'Amenokal. — L'Amr'ar

Les Touareg du Nord, après la déchéance des sultans Imanan, qui exerçaient sur eux le commandement suprême, reconquérirent leur indépendance. Puis on vit se former deux confédérations : celle des Azdjer et celle des Ahaggar, comprenant chacune plusieurs tribus nobles.

Nous verrons plus loin (Origine des Touareg), que chez les Berbères, plusieurs tribus formaient souvent une confédération soumise au commandement suprême d'un même chef et que le droit au commandement appartenait spécialement à certaines tribus qui exerçaient une sorte de suprématie sur les autres. Et c'est ce que nous allons retrouver. Chez les Azdjer, la tribu qui exerçait cette sorte de suprématie était celle des Orar'en ; chez les Ahaggar, c'était celle des Kel R'ela. L'amenokal du Ahaggar a toujours été choisi dans le tobol des Kel R'ela.

La désignation de l'amenokal, bien que soumise d'abord aux lois d'hérédité que nous avons indiquées, devait être ratifiée par les représentants des nobles de toutes les tribus et ceux des imr'ad de toutes les fractions de la Confédération. L'hérédité devait être confirmée par l'élection et cela répond bien à l'esprit démocratique de tous les Berbères et à tout ce que l'on sait de leur histoire et des théories introduites chez eux par le kharedjisme dont ils ont été les adeptes.

Ainsi que nous l'avons dit, les imr'ad devaient parler les premiers, dire s'ils acceptaient l'amenokal désigné par l'hérédité et s'engager à lui payer la « tioussé ». Les nobles parlaient ensuite. La discussion était ouverte et l'accord se faisait. Quelquefois il ne se faisait pas. Nous en avons pu voir un exemple à la mort de l'amenokal du Ahaggar, Aïtar'el ag Biska, décédé en 1900. La loi de l'hérédité appelait à l'amenokalat Mokhammed ag Ourzig, mais celui-ci, combattu par les imr'ad et par la majorité des nobles, ne fut pas élu, et il se vit préférer son concurrent, Attici ag Amellal.

L'amenokal qui, au début, exerçait le commandement suprême, fut obligé par la suite de se dépouiller au profit de certains chefs et de leur donner des « tobols » particuliers avec des tribus imr'ad qui ne lui payaient pas la tioussé, mais qui la payaient aux chefs des nouveaux « tobols ». Ce fut une source de discussions et de guerres continuelles (voir l'Historique, 2e livre) et l'on se prend à penser, malgré soi, au « Qui t'a fait comte ? » et à la réponse « Qui t'a fait roi ? ».

Avant l'occupation française des Oasis sahariennes, chaque tobol avait sa vie propre et indépendante et l'amenokal, ou chef suprême, ne s'immisçait en rien dans l'administration intérieure des « tobols ». Il n'intervenait que pour régler, avec le concours de la djemaâ, les différends qui pouvaient survenir entre tribus ou pour appeler sous les armes toutes les tribus de la Confédération contre l'ennemi commun, comme pendant la guerre entre Azdjer et Ahaggar.

Le chef de chaque « tobol », le chef de chaque tribu noble ou celui de chaque fraction d'imr'ad, tous portaient indifféremment le titre d'« amr'ar », ⵄⵎⵔⵄⵔ, qui signifie surtout « vieillard », comme le mot arabe « cheikh », dont il a toutes les significations. Ainsi, le chef du tobol des Taïtoq portait le titre d'amr'ar. Pour des raisons d'ordre politique, le titre d'amenokal lui a été conféré, ce qui porte à deux le nombre des amenokals de la Confédération du Ahaggar.

L'amenokal était donc le chef suprême de la Confédération, en même temps que le chef de son « tobol », tandis que l'amr'ar était le chef d'un « tobol » moins important ou d'une tribu d'imr'ad.

CHAPITRE IV

La Tioussé

Nous savons que la « tioussé » est le tribut que les imr'ad doivent payer aux nobles en échange de la protection qu'ils en reçoivent.

Cette « tioussé » est de deux sortes : la première est celle qui est payée au chef du tobol, qui peut être en même temps l'amenokal. Cette « tioussé » est à peu près fixe, mais elle varie

cependant suivant que l'année est bonne ou mauvaise. Elle se paie généralement à l'automne, après la récolte des dattes dans les oasis du Touat ou du Tidikelt. Elle peut consister en une certaine quantité de dattes ou de bechna, de chamelons, de moutons, de beurre fondu, etc.; en une part prélevée sur ce que rapportent les imr'ad qui sont allés en caravanes; ou enfin, en une part sur le butin fait par les imr'ad dans les razzias.

Dans certaines fractions, quelque groupes ne paient pas la « tioussé » au chef du tobol, mais à un noble d'une certaine tribu ancienne, disparue aujourd'hui, et qui avait obtenu anciennement un petit fief, ex.: la fraction des Aït-Loaïn (du tobol des Kel-R'ela).

Il en résulte une complication extrordinaire dans laquelle cependant les Touareg se reconnaissent.

L'autre sorte de « tioussé » est celle à laquelle sont soumis journellement les imr'ad. Chacun d'eux ou chaque famille d'entre eux sait que l'entretien de tel ou tel noble lui incombe et celui-ci vient constamment mendier quelque chose. Quelquefois, l'amr'id donne; d'autres fois il donne moins. Lorsque le noble sait que l'amr'id rentre de caravane et qu'il a rapporté de bonnes choses : des dattes, par exemple, on le voit arriver et demander sa part.

J'ai vu un campement d'Iouarouaren (fraction d'imr'ad du tobol des Taïtoq), installé à proximité des tentes de nobles Taïtoq, décamper pour aller s'installer plus loin. Ils venaient d'arriver du Tidikelt avec des dattes et d'autres produits et les femmes nobles venaient constamment mendier quelque chose au campement des imr'ad. Aussi leur chef In Chikadh donna le signal du départ et il disait que c'était pour mettre un terme à l'importunité des nobles.

CHAPITRE V

La Razzia. — Le Butin — Sa restitution

La razzia, c'est la vie du Targui. Il en a besoin. C'est là qu'il cherche, surtout le noble, une partie de ses moyens d'existence. Les razzias préférées étaient celles qui étaient faites vers le Soudan, l'Aïr et le Niger, à cause des nègres et négresses qu'on enlevait. Mais le Targui se rend bien compte maintenant que l'autorité française l'enserre de tous côtés, par le Sud et par le Nord, et que c'en est fini de ce régime. Et c'est une des causes qui lui font regretter sa soumission.

Les Chaânba étaient aussi pillards et aussi indépendants que les Touareg. Eux aussi razziaient constamment. Depuis leur soumission, on sait quel changement considérable s'est produit et ce changement nous avons tout lieu de croire qu'il se produira chez les Touareg, sous notre influence.

En général, quand une tribu a été razziée, à moins que l'état de guerre soit déclaré, elle envoie une députation, un « miaâd », réclamer à la djemaâ de la tribu des razzieurs le butin qui lui a été enlevé. Les envoyés doivent venir faire agenouiller leurs montures devant les tentes des notables de la djemaâ et solliciter la restitution.

Généralement, une solution amiable finit par intervenir, mais la partie du butin razzié qui est rendue à la députation est toujours bien inférieure à ce qui a été pris. Les Touareg disent : « Alaï ouala », c'est-à-dire « la restitution n'est jamais complète ».

Il arrive aussi que les razzieurs refusent de rien rendre. La tribu razziée, si elle se sent trop faible, sollicite l'appui d'une autre tribu avec qui elle a de bonnes relations et alors les hostilités se produisent.

Quand ce sont des caravanes de commerçants qui sont razziées, comme, le plus souvent, ces caravanes se sont placées sous la protection de tribus nobles, à qui elles paient une redevance, le différend se règle entre la tribu protectrice et la tribu des razzieurs.

Cliché du Dr Dautheville.

BOUCLIER TARGUI

Au Ahaggar, l'ancien amenokal, Aïtar'el, avait, paraît-il, fixé de la façon suivante la restitution du butin pris aux caravanes protégées par les Azdjer :

1° Restitution complète des chameaux porteurs pris à la caravane ;

2° Pour chaque charge de marchandises prises, un chameau « amadjour » par homme ayant fait partie du rezzou, montant un mehari lui appartenant en propre ;

3° Un « aleggues » (jeune chameau de 3 ans) ou un demi-chameau par homme ayant emprunté ou loué le mehari qu'il montait pendant la razzia.

L'armement du Targui et le harnachement de sa monture ont été décrits en détail par Duveyrier et il est inutile d'y revenir ici.

CHAPITRE VI

La Guerre

C'est un bien grand mot pour désigner une série d'hostilités, de razzias, de combats sans grandes pertes ; mais cependant, je n'en trouve pas d'autre pour qualifier, par exemple, la lutte qui mit aux prises les deux confédérations des Azdjer et du Ahaggar et qui dura près de trois ans, avec de longs intervalles.

Nulle description n'en donnerait une idée plus exacte que le récit détaillé de cette lutte qui m'a été raconté et que l'on pourra lire plus loin au chapitre traitant de l'Historique du Ahaggar.

CHAPITRE VII

La Religion. — Les Marabouts. — Le Jeûne. — Les Ordres Religieux

Les Touareg, pris dans leur ensemble, sont très peu religieux. Cela tient d'abord à ce que presque tous ne connaissent pas l'arabe, et, par suite, le Coran qui ne doit pas être traduit. Ensuite, l'on sait que les Touareg, comme tous les Berbères, ont épousé les doctrines du Kharedjisme aux VIII[e] et IX[e] siècles de notre ère et qu'il a fallu longtemps avant de les ramener à l'orthodoxie.

A cette époque, Salih, fils de Tarif, rédigea un Coran en langue berbère qui fut détruit au moment de la répression, et nous verrons que les Touareg ont conservé, dans leurs superstitions, des « survivances » de la doctrine de ce Salih.

Un exemple donnera bien l'état d'esprit actuel des Touareg au point de vue religieux :

On m'a dit au Ahaggar que les jeunes gens ne doivent pas faire leur prière en présence des femmes, car, au cours des génuflexions et prosternations, ils sont obligés de montrer.... leur postérieur, ce qui est très « shocking » ! ! Au contraire, les vieillards peuvent sans inconvénient prier devant les femmes.

Beaucoup du reste, pour faire leur prière, se mettent derrière l'imam (soit un taleb arabe, soit un Targui connaissant un peu l'arabe), et ils font des génuflexions en disant : « Allahou akber » (Dieu est le plus grand !) chaque fois qu'ils l'entendent dire par l'imam. C'est là toute leur prière.

Nombreux sont ceux qui m'ont dit ne pas observer le jeûne du Ramadhan, entr'autres Badjloud, l'amr'ar des Kel Ahnet. Par contre, les Issoqqamaren (fractions qui ont été longtemps en contact avec les Arabes et qui le sont encore) sont plus religieux et ils observent tous le jeûne.

Parmi les Touareg du Ahaggar, on trouve cependant des hommes vraiment religieux, mais on les connaît et on les cite et ils passent pour marabouts, exemples : Moussa ag Amastane, Beketa ag Ibrahim, les Oulad El Mir'da, Mokhammed ag Sadik.

Si le Targui n'est pas religieux, il a néanmoins beaucoup de respect pour les marabouts qu'il admire naïvement, à la condition toutefois que ces marabouts ne le gênent pas. Ainsi, le marabout Beketa ag Ibrahim avait déclaré que les dattes provenant du Tidikelt, récemment occupé par les Français, étaient défendues par la religion. Il a changé d'avis depuis. Mais maintenant, chaque fois qu'il va demander des dattes à un amr'id, celui-ci lui fait remarquer qu'elles viennent du Tidikelt et sont, par suite, défendues par la religion, et Beketa répond : « Non. Tout cela, c'est fini maintenant »... et il accepte les dattes !

Les ordres religieux sont assez répandus, surtout chez les Issoqqamaren. En allant en caravane au Tidikelt ou au Touat, les Ahaggar se sont fait affilier à l'ordre des Tidjania, qui compte le plus d'adhérents parmi eux, et à celui des Kadrya. D'autres (en général, ce sont tous ceux qui ont fait le péleri-

nage de La Mecque), se sont fait affilier à l'ordre des Senoussia, à leur passage à Djer'boub.

Mais je doute que cette affiliation soit bien sincère. Tous les affiliés ne veulent pas porter au cou leur chapelet qu'ils gardent dans la poche ou dans leurs bagages quand ils sont en route. Ils disent que s'ils le portaient ostensiblement, ils seraient accusés de vouloir séduire les femmes! Enfin, ils ne doivent pas le porter sur eux chaque fois qu'ils commettent une action répréhensible, qu'ils ont des relations, même avec leurs femmes légitimes, etc.

Par contre, restés naïfs et superstitieux, ils croient tous à l'efficacité des amulettes, « tira », dont ils sont couverts. On en voit même qui en suspendent au cou de leurs mehara.

A chaque nouvelle lune, le targui fait sa prière. Les mains ouvertes, comme un livre, il regarde l'astre de la nuit et formule le vœu d'être en vie à la prochaine lune.

A la fête du Mouloud (naissance du Prophète), ils se tendent la main, en se disant : « asarouf », pardon, pour se faire pardonner leurs fautes, mais s'il n'y a pas de taleb dans la tribu pour leur rappeler la date exacte, ils l'oublient et n'y pensent pas.

CHAPITRE VIII

Superstitions. — Croyances

Les Touareg sont très superstitieux. Ils voient partout des génies, des démons : dans les montagnes, dans les arbres, dans les outres, etc.

Ainsi, ils ne veulent pas coucher au campement à côté des outres ou des cendres, à cause des génies « alhinen »

ou des revenants « kel esouf » ⵅⵍ ⵙⵓⴼ (gens du vide), qui y habitent.

Quand ils veulent s'étendre au pied de l'arbre appelé en arabe « el yatil » et en tamaheq « tadjart » ⵜⴰⵊⴰⵔⵜ (sorte d'acacia), qui est habité par les djinns, ils doivent d'abord le blesser avec une pierre et l'on trouve toujours des pierres au pied de ces arbres. On voit aussi les blessures faites à l'écorce.

Le « teborak » (Balanites Ægyptiaca) est aussi un arbre hanté. Quand on désire se reposer sous son ombre, il faut d'abord casser sept épines de l'arbre.

Il y a aussi des « kel esouf » à l'endroit où l'on a égorgé une bête.

Le mont Oudane est hanté, ainsi que beaucoup d'autres.

Ces superstitions sont probablement des *survivances* de leur ancien culte, avant leur conversion à l'islamisme. Comme eux, « les Arabes de la période ante-islamique honoraient les Djinns » ou génies. Les déserts et *les montagnes* où l'on erre parfois » des semaines entières sont remplis d'êtres de ce genre..... » Ils peuvent faire beaucoup de mal et beaucoup de bien..... » Ils habitent des pierres, des *arbres* ou des statues. Chaque » tribu, ou parfois un ensemble de tribus, avait son Djinn » particulier, sa pierre, *son arbre, son image propre*, auprès » desquels une famille déterminée remplissait les fonctions » sacerdotales » (1).

Les Touareg ont bien d'autres superstitions. Ainsi, les nobles ne tueront jamais un « ourane » (varanus) qui s'appelle en tamaheq « ar'ata » ⴰⵔⵄⴰⵜⴰ, et à fortiori ils n'en mangeront pas. Sidi ag Keradji et Azioued ag Ser'ada me disaient que l'ourane est *l'oncle maternel* des Touareg et Sidi me raconta la légende suivante : « Sept hommes nobles avaient tué une chamelle appartenant à Sidna Nouh (Noé). Parmi eux était un noble targui. Pour les punir, Dieu les métamorphosa, l'un en ourane, l'autre en chacal, le troisième en caméléon, etc.

(1) *Essai sur l'Histoire de l'Islamisme*, par R. Dozy, pages 5 et 6.

L'ourane était le noble targui. La chamelle tuée est au ciel maintenant : c'est la Grande Ourse. L'étoile polaire « Bel Hadi », est sa tête ».

Faut-il voir là quelque rapport avec ce que nous venons de lire dans Dozy ou bien l'ourane aurait-il été, chez les Touareg, un « totem », comme chez les Peaux-Rouges de l'Amérique ?

Les nobles ne mangent pas non plus le « dobb » (lézard stellion) qui s'appelle en tamaheq « aguezzeram ». Comme motifs de cette abstention, ils m'ont cité ces deux vers de 9 pieds :

Our ekcher' aguezzeram idit
Iladhou ichchaden ilir'it.

c'est-à-dire :

« Je ne mange pas l'aguezzeram parce qu'il sent mauvais et qu'il a la peau rugueuse » (1).

Enfin, ils refusent énergiquement de manger des poules et des œufs et l'on ne trouve nulle part de poules chez les Touareg, excepté chez quelques « harratine » arabes des villages du Ahaggar. Ils prétendent que cette abstention remonte à bien longtemps. Azioual ag Ser'ada, poussé dans ses retranchements, finit par me dire que c'était parce que les poules cherchaient leur nourriture dans le fumier. Au Niger, d'après une étude de M. l'officier-interprète Merle, les Français sont appelés *les mangeurs d'œufs*. Mais je crois que la vraie raison de cette abstention est la suivante : Les Touareg, comme tous les Berbères, avaient embrassé le Kharedjisme. Parmi les chefs qui prirent part au soulèvement des Kharedjites se trouvait Tarif, qui fit la première invasion en Espagne (la ville de Tarifa porte encore son nom). Son fils Salih ou Salah se donna pour prophète et composa un nouveau Coran. Elie ou Elias, fils de

(1) Iladhou est mis pour « ili adhou ». De même ilir'it est mis pour « ili ir'it ». Ir'it, pl. ir'iten signifie peau (de bœuf, de chameau, etc.).

ce dernier resta musulman en apparence et ce n'est que le petit-fils de Salih, Jonas ou Younes (fin du 8e siècle) qui répandit la nouvelle doctrine, laquelle était un islamisme fortement modifié. Suivant un des préceptes de cette doctrine, nous dit le savant Dozy : « il n'y avait pas de muezzin ou crieur pour appeler à la prière ; on se réglait *d'après le chant du coq ;* aussi ne pouvait-on, sauf le cas d'extrême nécessité, *tuer des coqs ou des poules, ni manger des œufs* (1). »

On connaît aussi les légendes et les histoires au sujet d'Ahmamellen et de son neveu Élias. Hanoteau nous les a racontées. A Tamanr'asset (Ahaggar), les Touareg nous ont montré une brèche curieuse dans une grande « gara » qui borne l'horizon à l'Est. Ils l'appellent « Tiouit-n-Élias » (le coup d'Élias) et ils disent que c'est Élias qui d'un coup de « takouba » a fait cette brèche. Le morceau enlevé, un énorme rocher, est allé se ficher dans un oued, à 3 kilomètres de là et on nous l'a montré en passant. La brèche a été aussitôt baptisée « Brèche d'Élias ».

Élias est la traduction en arabe de Élie et Younes, celle de Jonas. Ces deux noms propres sont encore employés chez les Touareg. N'y aurait-il pas un rapport entre cet Elias et Elie, fils de Salih ?

Les Touareg disent qu'Ahmamellen était un homme d'une taille et d'une force extraordinaire et qu'à lui seul, il valait une armée. Serait-ce Salih lui-même qui se donna pour prophète, puis disparut en Orient après avoir dit à ses fidèles qu'il était le mahdi et qu'il reviendrait pour remplir le monde de justice quand le septième roi serait monté sur le trône ?

Il y a aussi des jours heureux ou néfastes. Les jours heureux, ceux qui sont recommandés pour se mettre en voyage, sont le vendredi, après la prière, le samedi matin et le lundi.

---

(1) *Essai sur l'Histoire de l'Islamisme*, de R. Dozy, pages 348 et 349. On ne trouve, en pays targui, ni mosquées ni muezzins. Voir aussi l'*Histoire de l'Afrique Septentrionale*, de E. Mercier, pages 228 et 255. Tome Ier.

Pour les quantièmes heureux, on compte à partir de l'index, d'abord le 2 et en revenant à l'index 7, 12, 17, 22, 27.

Les jours néfastes sont le dimanche et le mercredi.

Les Touareg croient aussi au mauvais œil « tahott ».

Une éclipse, c'est la razzia du soleil sur la lune et réciproquement.

Enfin, il existe une coutume fort curieuse, dont a parlé Duveyrier, et qui est celle de la consultation des anciens tombeaux. Généralement, ce sont les femmes qui vont les consulter. Elles s'habillent bien et elles doivent éviter de porter sur elles quoique ce soit en fer ou en acier, pas même une aiguille. Elles se couchent près du tombeau et le « zabbar » (ogre), habitant du tombeau, leur apparaît sous la forme d'un géant, avec des yeux grands comme ceux d'un chameau, et il leur donne la réponse qu'elles désirent. On va les consulter surtout pour avoir des nouvelles des absents, des gens partis en rezzou ou en caravane et dont on n'a pas de nouvelles.

CHAPITRE IX

L'Élevage — Les Troupeaux

Les chameaux, moutons et chèvres constituent la principale ressource des Touareg, comme de tous les nomades. Les chameaux principalement sont l'objet de tous leurs soins, car ils leur rendent les plus grands services. Ils tiennent beaucoup aux chamelles, brebis et chèvres à cause du lait, dont ils font une grande consommation, et du beurre fondu « oudi » qu'ils fabriquent.

Ils utilisent toutes les peaux : celles des chameaux, pour des sandales, des récipients pour le beurre, des auges pour l'abreuvoir, etc. ; celles des moutons ou chèvres, pour les outres, la confection des tentes et des vêtements en peau, etc.

Ils se servent du poil des chameaux pour fabriquer des cordes. Ils apprécient la viande de chameau et ce sont eux qui en approvisionnent les marchés du Tidikelt.

AÏN REDJEM DANS OUED BOTHA (IMMIDIR)

Il y a très peu de bœufs au Ahaggar : une trentaine à peine et encore presque tous appartiennent à Si Mokhammed ag Otsmane, de Tazerouk. Ils sont employés à tirer l'eau des puits dans les ar'erems. Les pâturages sont insuffisants et en outre, les bœufs s'usent facilement la corne dans les rochers et les cailloux.

Dans la Koudia, en raison du froid qui y règne, à cause de l'altitude élevée, on trouve quantité de petites tours en pierres

TOUAREGS ABREUVANT LEURS MOUTONS AU PUITS DE TIN-ZAOUATEN

sèches, vides à l'intérieur, où les Touareg enferment la nuit les agneaux et les chevreaux pour les mettre à l'abri du froid.

Les Ahaggar n'ont pas énormément de mehara et ils ne tiennent pas à les vendre, surtout les bons. Entre eux, pour se fixer sur la valeur d'un mehari, ils disent : « Tel mehari vaut 2, 3 ou 4 chameaux ». Tous leurs mehara sont dressés aux départs au galop. Le Targui a beaucoup de patience pour le

OUED IN-TEKOUFI (TIFEDEST)

dressage de son mehari : il ne le rudoie jamais ; il se borne à l'exciter de la voix et du pied et c'est peut-être pour cette raison que le mehari targui est beaucoup plus silencieux que le mehari arabe.

La base des pâturages du Ahaggar est l'aremmas (Atriplex halimus. Salsolacées). Cette plante est assez laxative. Aussi, quand l'année est mauvaise et que la sécheresse règne, voit-on les Ahaggar émigrer vers l'Adhar'. Il existe de beaux pâturages de « had » (Cornulaca monacantha, Salsolacées) au sud de Tin R'arhou, mais il n'y a pas d'eau. Moussa ag Amastane a

l'intention d'y faire creuser des puits et il a sollicité pour cela notre aide et nos conseils.

D'habitude, les Touareg laissent leurs chameaux au pâturage sans gardiens et ils les retrouvent au puits ou à la trace. Sinon, ils en confient la garde à des enfants ou à des nègres.

TOUAREGS ABREUVANT LEURS MOUTONS AU PUITS DE TIN-ZAOUATEN

NOMS DES CHAMEAUX EN TAMAHEQ (suivant leur âge)	NOMS DES CHAMEAUX EN ARABE (AU TIDIKELT)
1re année : *Aouara.*	de 1 à 6 mois : *H'ouar.*
	de 6 mois à 1 an : *Mekhloul.*
2e année : *Aledjoudh.*	2 ans : *Ould lebboun.*
3e année : *Aleggue.*	3 ans : *H'eugg.*
4e année : *Aqnefoud.*	4 ans : *Djedaâ.*
5e année : *R'air.*	5 ans : *Teni*
6e année : *Eg essine.*	6 ans : *Rebaâ.*
7e année : *Eg okkoz.*	7 ans : *Sedass.*
8e année : *Amessedis.*	8 ans : *Bou fettra.*
9e année : *Tahellat.*	9 ans : *Bou fetterline.*

Un jeune chameau, sans fixer l'âge, s'appelle « abal ». Un chameau, en général, s'appelle « amadjour », pluriel « imoudjar » ou bien « amiss », pluriel « imnass ». Une chamelle se dit « talemt », pluriel « tillemine ». Celle qui a mis bas depuis un an « ti-n-aouara ». Une chamelle pleine « timettirout ». Un chameau-étalon s'appelle « amali » pluriel « imoulaï ».

Le mouton à laine n'existe pas au Ahaggar. On ne trouve que le mouton à poil que les Touareg appellent « ekrer », pluriel « ikraren ». Ce mouton est couvert d'une toison à poil long et rude et ses membres sont plus hauts que ceux des moutons à laine. C'est pourquoi il a reçu le nom d'*ovis longipes* ou mouton à longues jambes. La viande de cet ovin est bonne et n'a pas l'odeur caractérisque de celle du mouton à laine d'Algérie.

On ne trouve dans les oasis du Tidikelt et du Touat que cette espèce de mouton.

Quant aux chèvres, elles sont de deux espèces : celle à poils ras et celle à longs poils. Elles n'ont pas de caractéristiques qui les différencient notablement des chèvres d'Algérie.

CHAPITRE X

Le Commerce. — Les Caravanes. — Mercuriales

Les Touareg du Ahaggar sont en relations commerciales : 1° Avec les Oasis Sahariennes (Tidikelt et Touat) pour les dattes, la « chegga » (cotonnade bleue), le « malti » et le « mahmoudi » (cotonnade blanche), le « chach » (mousseline blanche), les haïks, le tabac à fumer « taba » et à priser « chemma », le thé, le sucre.

Ils y importent des chameaux ou chamelles, des moutons à poils, des chèvres, des ânes, du beurre fondu et quelquefois des produits qu'ils ont rapportés de l'Aïr.

2° Avec l'Aïr et le Damergou.

N'ayant pas d'industrie, ils achètent tous les produits de l'industrie de l'Aïr. Ils acquièrent ainsi, par voie d'échanges, (indépendamment du bechna) des armes : lances, poignards, sabres, boucliers ; des selles de mehara, des sacoches de toutes formes en cuir découpé et colorié, des petites boîtes en peau, des étoffes bleues lustrées, « ilechchane », des gandouras à manches, de l'étoffe noire « kehal » pour les voiles et aussi des « tikamarine » ou fromages secs. On fabrique dans l'Aïr des selles pour chevaux, ayant la forme des selles mexicaines, avec étriers ronds en cuivre massif, et recouvertes en peau de guépard. (L'Amenokal Moussa ag Amastane en a une).

CRATÈRE DU VOLCAN OUKSEM

Ils importent à l'Aïr et quelquefois au Damergou du sel, tiré de la sebkha d'Amadr'or, de la « chegga » achetée au Tidikelt, des chameaux, des ânes, des dattes achetées au Tidikelt, du « teheredjlé » (Hartemisia Herba-alba. Composées), etc.

3° Avec l'Adhar' et le Niger. d'où ils tirent du bechna, du riz, des moutons et des chameaux.

Ils y importent du sel, de la « chegga », des dattes.

4° Avec R'at et R'adamès, mais peu fréquemment.

Ils y achètent des burnous de luxe, des sabres, du sucre, du thé et de la « chegga ».

Ils y importent des chameaux, des outres, des cordes en poil de chameau, des moutons.

En outre, les gens du Tidikelt, et en particulier les Ahl-Azzi, viennent leur acheter sur place le blé et l'orge qu'ils récoltent dans leurs « ar'erems ».

Les Touareg du Ahaggar désireraient vivement avoir, comme les Azdjer, la protection des grandes caravanes qui vont de Tripoli à R'at, à l'Aïr et au Soudan. Ils loueraient ainsi leurs chameaux aux commerçants et ce serait pour eux une source de revenus importants (Déjà les Aït-Loaïn vont louer leurs chameaux aux commerçants de R'at). Ils voudraient bien voir détourner ce courant vers le Ahaggar et nous avons le plus grand intérêt à les pousser dans cette voie.

Toutes les opérations qu'ils font ont lieu par voie d'échanges. Les bénéfices les plus importants qu'ils réalisent résultent des échanges qu'ils font à l'Aïr et au Niger avec le sel, la « chegga » et les dattes qu'ils y importent.

Mercuriale du Ahaggar

Il n'y a pas de prix fixes pour les mehara, chameaux ou chamelles. Toutefois, pour les jeunes chameaux, les prix sont fixes et connus. Ainsi :

Un chameau de 4 ans, « aqnefoud », vaut 100 francs.
— 3 ans, « aleggues », » 75 »
— 2 ans, « aledjoudh », » 50 »

Pour les moutons et chèvres, la base du prix est la chèvre qui vaut 3 mitqals ou 7 fr. 50. Une brebis vaut une chèvre et demie, soit 11 fr. 25 et un bélier, deux chèvres, soit 15 francs.

Une charge de dattes se vend au Ahaggar 75 francs.

L'orge se vend 1 franc la « guessaâ » ou 60 francs la charge de 60 « guessaâs ». Le blé, 1 fr. 25 la « guessaâ », soit 75 francs la charge.

La « chegga » s'y vend 1 fr. 25 le mètre.

Le beurre fondu est vendu sept « mouddas » (petite mesure en bois) pour une chèvre, soit 7 fr. 50.

Mercuriale de l'Ahnet

Une chamelle, 50 à 60 mitqals (125 à 150 francs).
Une charge de dattes, 30 mitqals (75 francs).
Un mouton, 7 fr. 50.
Une chèvre, 10 francs.
Le beurre fondu, sept « mouddas » pour 7 fr. 50.
Un âne, 25 francs.

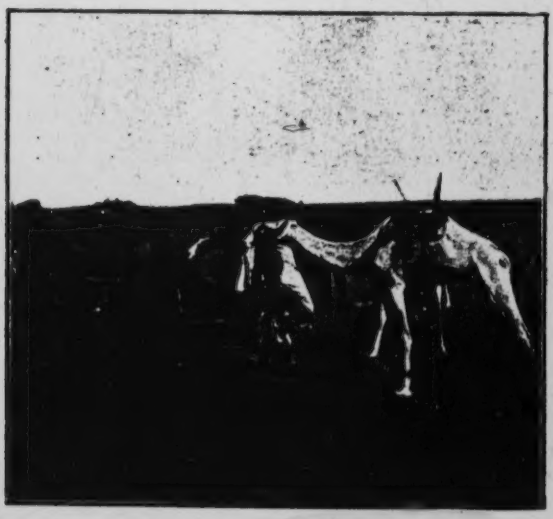

CARAVANE TARGUIE

A noter la façon dont les Touareg attachent leurs chameaux les uns derrière les autres, en file indienne, quand ils vont en caravanes. Aussi celles-ci sont-elles mieux ordonnées que les

caravanes arabes. On y entend surtout moins de cris, de jurons, etc. La caravane targuie passe presque silencieusement, sans désordre, et cela n'en vaut que mieux.

CHAPITRE XI

Industrie. — Les Forgerons

L'industrie est nulle au Ahaggar. Elle n'existe pas. On ne peut qualifier d'industrie les petites réparations aux armes que font quelques forgerons peu nombreux, ou les petits ustensiles en bois que les Touareg fabriquent pour leur usage personnel.

Nous l'avons vu plus haut: les Touareg des Ahaggar vont acheter toutes leurs armes à l'Aïr. On n'en fabrique pas chez eux.

J'ai vu travailler, dans l'Ahnet, un forgeron, le nommé Eg Ahnet. Il réparait des lances, sabres ou poignards et il me disait qu'il fabriquait aussi quelques bijoux quand on lui en commandait. Il sollicitait des boîtes de conserves pour faire ses soudures. Ses outils étaient assez primitifs.

Il avait :

Un soufflet « tissedhi » ⵜⵉⵙⵙⴷⵀⵉ, composé de deux tubes en fer encastrés dans un morceau de bois creusé auquel étaient adaptées deux outres ouvertes aux extrémités. Ces ouvertures étaient maintenues par des baguettes et munies d'anses pour les mains. Les tubes en fer envoyaient l'air dans un fourneau en argile « aneffi » ⴰⵏⴻⴼⴼⵉ placé devant le feu.

Une enclume « *tahount* » ⵜⴰⵀⵓⵏⵜ

Des limes « *azezoua* » ⴰⵣⵣⵡⴰ

Des pinces « *ir'emdane* » ⵉⵔⴳⵎⴷⴰⵏ

Un gros marteau « *afadhis* » ⴰⴼⴰⴷⵀⵉⵙ

Un petit marteau « *tafadhist* » ⵜⴰⴼⴰⴷⵀⵉⵙⵜ

Des cisailles « *timouda* » ⵜⵎⵓⴷⴰ

Une hachette « *tetaout* » ⵜⵜⴰⵓⵜ qu'il avait fabriquée avec une branche d'arbre coudée.

Enfin, une racloire « *asekredh* » ⴰⵙⴽⵔⴷⵀ qu'il emmanchait dans deux poignées en bois, chaque fois qu'il voulait s'en servir.

Il fabriquait aussi des cadenas et des clefs en cuivre. Il se plaignait de la dureté des temps : le métier n'allait plus. Où était l'époque des grands rezzous, des expéditions, où on lui apportait quantité d'armes à réparer, à aiguiser ! Où allons-nous ? Les temps sont bien changés !

Il court sur les forgerons quantité de légendes. On dit que, parce qu'ils travaillent avec le fer et le feu, ils iront dans le feu de l'enfer. On les méprise, d'abord parce qu'ils se livrent à un métier manuel, déchéance aux yeux d'un Targui ; ensuite parce qu'on dit qu'ils sont d'origine nègre. On prétend aussi qu'ils étaient païens et que leur conversion à l'islamisme n'est pas sincère. Ils passaient aussi pour sorciers. Le cheikh Ben Djellas (voir l'Appendice) dit d'eux : « Les forgerons haïssent Dieu et son Prophète et ils trahissent Dieu et son Prophète ». Leur aïeule s'appelait Tamamenet.

Le forgeron ne compte dans aucune tribu. Il va où bon lui semble, là où il trouve de l'ouvrage. Il va quelquefois au combat et l'on dit qu'il se bat bien ; mais un Targui noble ne croisera pas le fer avec lui.

Au Ahaggar, le forgeron s'appelle « mr'allem », altération du mot arabe « maâlem ». Il existe pourtant un mot en tamahaq pour les désigner : « inedh », pl. « inedhane », mais il n'est pas employé.

On m'a montré à Tamanr'asset de nombreux tombeaux anciens (de forme « chouchat ») qui, paraît-il, seraient les sépultures d'une tribu de forgerons qui aurait été massacrée et serait morte de faim, il y a très longtemps.

Les jardins des « ar'erems » du Ahaggar sont cultivés par les Harratine du Touat et du Tidikelt qui apportent avec eux leurs outils. Ce sont eux aussi qui creusent les « foggaras » ou puits à galerie et tous les outils dont ils se servent viennent des Oasis Sahariennes.

CHAPITRE XII

Agriculture. — Ar'erems

Tandis que dans tout l'Ahnet on ne trouve aucune trace d'agriculture, si petite soit-elle, à cause de la rareté des puits dont le débit suffit seulement à l'abreuvage des troupeaux, au Ahaggar au contraire, pays montagneux, où l'eau se trouve un peu partout, il s'est créé un certain nombre de petits villages, appelés « ar'erem » ⵔ ⵕ ⵗ, pl. « ir'ermane » ⵉ ⵔ ⵕ ⵗ.

IDELÈS (KOUDIA)

Les Touareg, nobles ou imr'ad, répugnant à tout travail manuel, ces villages n'auraient pu être créés sans le concours indispensable des Harratine du Touat et du Tidikelt que les Touareg appellent les « Izeggar'en » ⵉ ⵗ ⵅ ⵅ c'est-à-dire les « mulâtres ». Tout a été fait par ces derniers : les puits

« tounine » qui servent à l'irrigation, comme à Tazerouk ; les « foggaras » ou puits à galerie, « ifélane », et leurs canaux d'irrigation, comme à Abalessa, Tit, Tamanr'asset ; l'aménagement des sources, comme à Tadjemout. Les Harratine créèrent les jardins et devinrent khammès des Touareg, propriétaires du sol. Ils se fixèrent dans ces villages et y élevèrent des huttes en

FIGUIER A ABALESSA

« diss » (Imperata cylindrica) ou en « berdi » (Typha angustifolia) et des maisonnettes en terre battue.

Les Harratine font pousser dans ces jardins du blé, de l'orge et du bechna. Ce sont les trois cultures essentielles, auxquelles ils adjoignent celle de quelques légumes : oignons, kabouyas ou citrouilles, pastèques et « guerroum » (sorte de melons longs qui, verts et n'ayant pas atteint encore leur développement normal, se mangent comme des concombres). Enfin, à Tit, ils

ont planté quelques beaux figuiers et de la vigne qui produit un raisin qu'on trouve délicieux à cette latitude. A Abalessa également, il y a quelques plants de vigne et un beau palmier.

Les jardins, ou plutôt les champs, sont enclos d'une haie pour éviter les déprédations des chameaux qui pâturent en liberté la nuit. Mais il y en a qui n'ont pas cette barrière protectrice et les Harratine sont obligés de monter la garde la nuit, à tour de rôle, en allumant des feux, pour éloigner les chameaux des récoltes.

RÉGION DE L'HERHAPOK
AU 1er PLAN A GAUCHE UNE TOMBE ANCIENNE
DE FORME CHOUCHAT
(KOUDIA)

En général, il y a six khammès par champ et chacun d'eux a droit à l'eau pendant une nuit et un jour. L'eau amenée de la foggara se déverse dans des « madjens » ou bassins-réservoirs, comme dans les oasis, pour de là être répartie entre les jardins à l'aide de saguias ou canaux d'irrigation.

Le khammès reçoit pour son salaire :

1° Le cinquième de la récolte ;

2° L'orge qu'il a semée dans les saguias d'irrigation ;

3° Une charge de blé, en hiver, et une demi-charge en été, pour sa consommation personnelle.

Il existe aussi, au Ahaggar, de petites oasis de palmiers qui ont été plantées on ne sait par qui, par exemple à Tibedjehine et à Silet (Ahaggar), à Djor'raf, Tafarakrak et Teguift (Immidir). Les Touareg, qui en sont propriétaires, les laissent à l'abandon et se contentent d'y venir récolter les dattes au moment voulu. Aussi ces palmiers, qui ne reçoivent aucuns soins, laissent-ils retomber jusqu'au sol une abondante chevelure de djerids secs qui en rend l'ascension très difficile. Peut-être est-ce pour éviter les vols de dattes ?

Du fait que ces palmiers, bien que non entretenus, produisent des dattes qui, si elles ne sont pas de bonne qualité, sont cependant très comestibles ; considérant aussi qu'un très beau palmier existe à Abalessa (qui pourrait devenir une superbe oasis, car l'eau n'y manque pas), on peut se demander si la création d'oasis de palmiers au Ahaggar ne pourrait pas être tentée avec succès. Mais les Ahl Azzi et tous les habitants du Tidikelt qui ne vivent que de la vente de leurs dattes aux Touareg ont, au contraire, persuadé à ces derniers que le climat de leur pays ne convenait pas à la culture du palmier. Les Ahaggar, du reste, ne tenaient pas du tout à se lancer dans des plantations dont on ne pouvait espérer tirer profit qu'après plusieurs années et ils préférèrent s'en tenir aux cultures de blé, d'orge et de bechna qui rapportent immédiatement.

GOURBI DE HARATINE A IDELÈS (KOUDIA

L'Amenokal Moussa ag Amastane, se rendant bien compte que l'ère des rezzous sera bientôt close pour toujours, s'aperçoit qu'il faudra demander à la terre les moyens de subsistance que les courses procuraient anciennement. Aussi a-t-il annoncé son intention de faire creuser une foggara à « Endid » et d'y créer des jardins et son exemple sera très probablement suivi. Il y a là une tentative qui sera certainement encouragée et appuyée et qui démontre l'évolution lente qui commence à se produire chez les Touareg, pour le plus grand bien de la paix et de la civilisation.

CHAPITRE XIII

Les Tombeaux anciens, — Les Pierres dressées

Tombeaux anciens. — On trouve un peu partout, dans l'Ahnet, dans l'Adhar', au Ahaggar, dans l'Immidir, et même aux bords des oueds qui traversent le Tanezrouft, des quantités d'anciens tombeaux affectant, soit la forme tronconique ou « chouchat », soit la forme d'une petite tour ou « bazina », semblables à ceux qu'on trouve dans toute l'Afrique du Nord.

J'en ai vu cependant un, à Tamanr'asset (tout près de la tombe de la tamenokalt Taber'ourt oult Akhlakham, des Imanan), qui avait une forme spéciale. C'était un amas de pierres en forme de parallélipipède rectangle de 4 mètres de long sur 1 mètre de large et 1 mètre de haut.

Les Touareg disent que ces tombeaux, qu'ils appellent « adebni », pluriel « idebnane » (mot qui paraît dériver du mot arabe « beni », construction), sont ceux des « Izabbaren » ⵉⵣⴰⴱⴱⴰⵔⴻⵏ. Or, ce mot signifie, en tamaheq, « ogres » et il fait au singulier « zabbar » ⵣⴰⴱⴱⴰⵔ, « ogre ». Les Ahaggar et Taïtoq refusent d'admettre que ce sont peut-être leurs ancêtres, à l'époque du paganisme, qui avaient des tombeaux de cette forme. « Les Izabbaren, disent-ils, n'ont rien de commun avec nous. Ce ne sont pas nos ancêtres ». C'est pour cette raison que M. le professeur Gautier a pu fouiller quelques-uns de ces tombeaux, sans opposition de leur part.

Cependant, on trouve également une autre sorte de tombeaux, ayant encore la forme circulaire, mais avec les « chouahed » ou témoins en usage chez tous les musulmans, tandis que les tombeaux « chouchat » ou « bazina » en sont dépourvus. Cette sorte de tombeaux est plus rare. Elle paraît être une forme intermédiaire entre les tombes des « izabbaren » et les tombes actuelles.

D'autre part, les Touareg vous montrent le tombeau de Tin

Hinane, l'aïeule dont ils prétendent descendre et qui est situé au confluent de l'oued Tefirt et de l'oued Abalessa. Or, ce tombeau affecte la forme d'un immense mur circulaire et il est entouré d'autres tombeaux de forme « chouchat » qui sont ceux des serviteurs de Tin Hinane. A côté du tombeau de cette dernière se trouve celui de Takamat, cette femme que les Kel Ahnet revendiquent pour leur aïeule. Tous ces tombeaux ressemblent à s'y méprendre à ceux des « izabbaren ». Pourquoi les Touareg renient-ils ceux-ci tandis qu'ils reconnaissent ceux de Tin Hinane, de Takamat et de leurs serviteurs ?

Nous avons vu au chapitre « Superstitions, Croyances » que les Touareg vont consulter les tombeaux des izzabaren pour avoir des nouvelles des absents.

Dans l'oued Tafidjiq (à 4 heures de marche d'Idelès) se trouve un tombeau, objet d'une grande vénération de la part des Touareg du Ahaggar. C'est celui d'Adjadj Alemine (probablement le missionnaire qui les a convertis à l'islamisme. Voir chapitre de l'origine des Touareg). Les Ahaggar disent que cet Adjadj Alemine était un marabout, un saint, et ils l'invoquent dans leurs prières quand ils se trouvent dans l'embarras ou dans la peine, comme les arabes invoquent, dans les mêmes circonstances, Sidi Abdelkader el Djillali. Je n'ai pas vu son tombeau, mais on m'a affirmé qu'il a les « chouahed », comme toutes les tombes des musulmans.

HUTTES DE HARRATINE A IDELÈS (KOUDIA)

Pierres dressées. — J'ai trouvé dans la Koudia du Ahaggar, d'après les indications du guide Deguemma ag Chikat, des Adjouh-n-Taheli, un point où se trouvaient rassemblées une dizaine de pierres dressées dont une seulement restait encore

debout. Les autres étaient tombées et on voyait encore, pour certaines, la trace du trou dans lequel elles étaient fichées, ainsi que les pierres placées à la base pour les maintenir debout.

La pierre qui reste debout est couverte, sur une de ses faces, de caractères rupestres profondément gravés, à côté d'autres presque effacés. Elle a une hauteur de 2 m. 60 et une largeur de 25 cent. environ sur chacune de ses quatre faces unies et lisses.

Les autres pierres, tombées sur le sol, ont à peu près les mêmes dimensions et l'une d'elles a aussi des inscriptions rupestres.

J'ai pris des estampages des inscriptions gravées dans la pierre restée encore debout.

Tout près, dans les rochers de la gara au pied de laquelle elle se trouve, j'ai vu aussi un certain nombre de dessins rupestres dont j'ai pris également des estampages.

L'emplacement de ces pierres se trouve exactement près de la gara de Tiltekine, non loin de la source de l'oued In Dalladj, à 1700 mètres d'altitude environ (dans la Koudia du Ahaggar), sur le chemin qui conduit de Tamanr'asset à la sebkha d'Amadr'or, par Idelès.

J'ai interrogé le guide et les Touareg qui connaissent ces pierres et, naturellement, ils n'ont pu me fournir à leur sujet aucune explication. « Nous les appelons *les pierres debout*, « ebdaden » » ⵉⵀⴰⵀⴰⵎ. Ce sont les anciens qui ont fait cela, m'ont-ils » dit. C'est très vieux. C'est tout ce que nous en savons ».

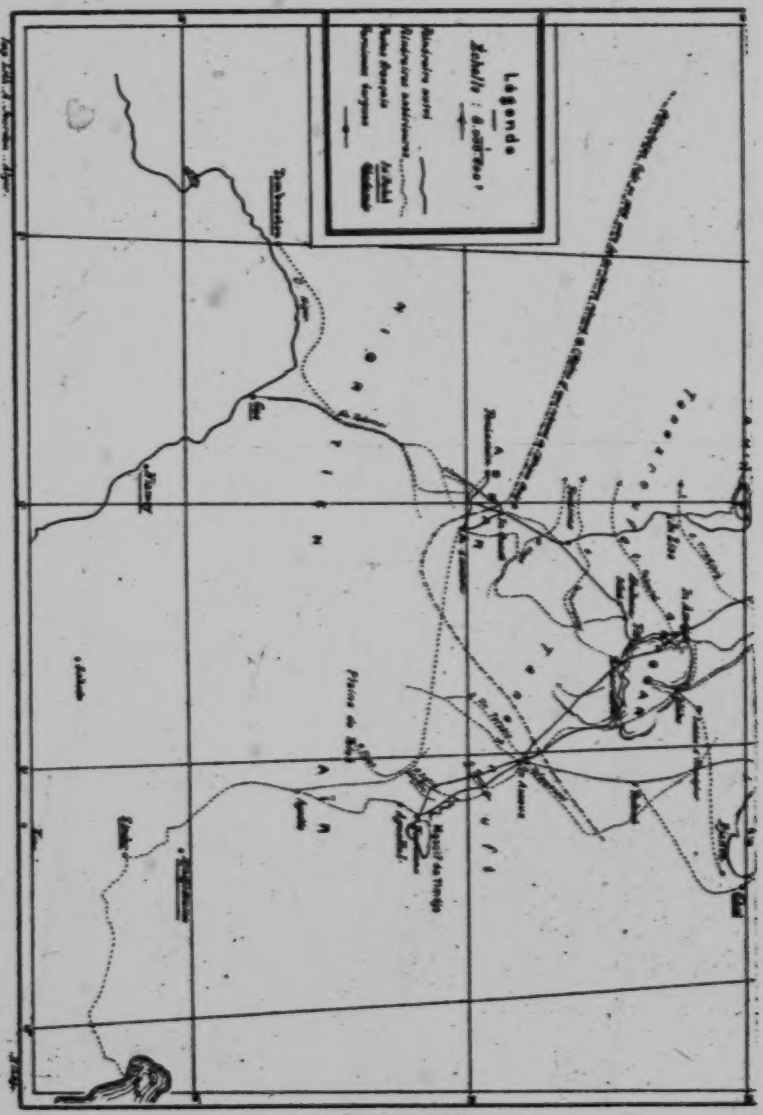

[END MAP (A)]

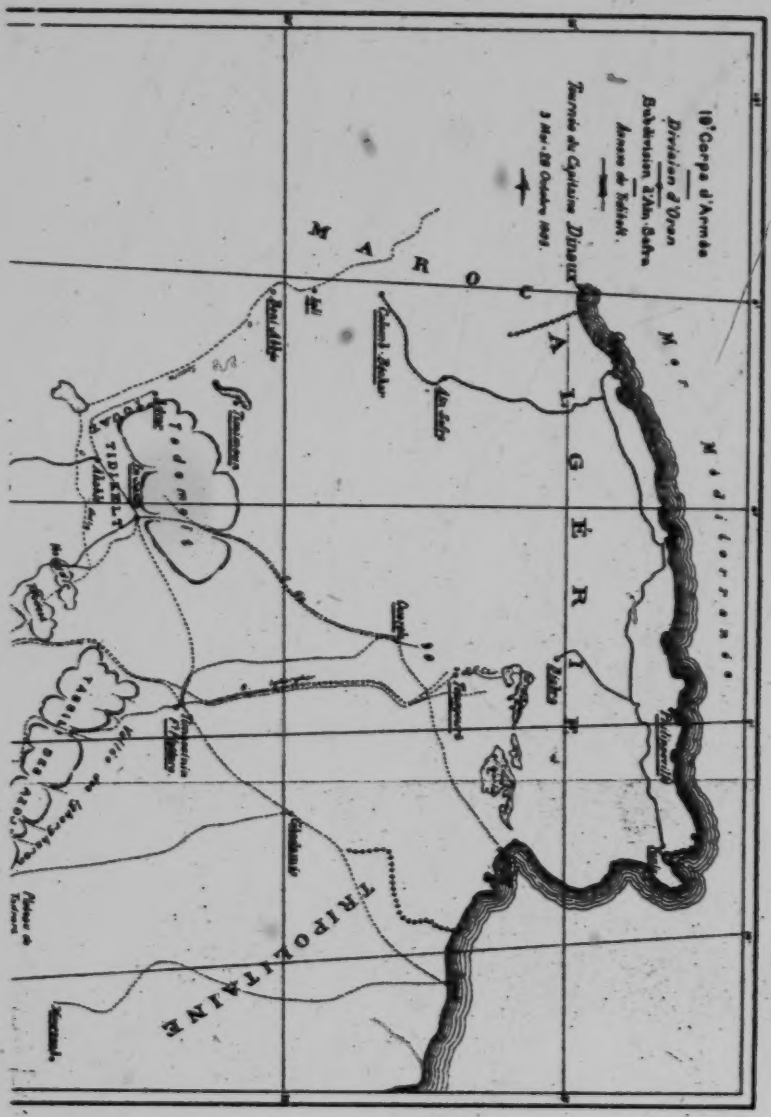
MAROC
ALGÉRIE
TRIPOLITAINE
Mer Méditerranée
TIDIKELT
Tamanrasset
Ouargla
Laghouat
Biskra
Touggourt
Timimoun
Adrar
Colomb-Béchar
Ain-Sefra
Géryville
Aflou
Ghadamès
Ghat
Mourzouk
Tombouctou
Tripoli
Benhazera
Tuareg

[End Map (B)]